

## COMMUNE de L'ISLE-SUR-LA-SORGUE Monuments Historiques de la Ville ancienne

### **COLLÉGIALE NOTRE-DAME DES ANGES (ANCIENNE)**

MH Classé par arrêté du 4 avril 1911

### **HÔPITAL-HOSPICE SAINT-JOSEPH**

MH Classé par arrêté du 25 avril 1969

MH Inscrit par arrêté du 29 avril 1699

### **TOUR D'ARGENT**

MH Classé par arrêté du 22 février 2012

### **GRENIER PUBLIC (ANCIEN)**

MH Inscrit par arrêté du 15 mai 1974

### **HÔTEL DE GANGES, 55 RUE DENFERT ROCHEREAU**

MH Inscrit par arrêté du 21 décembre 1984

### **HÔTEL DE PALERNE**

MH Inscrit par arrêté du 16 mars 1977

### **HÔTEL DONADÉI DE CAMPREDON (ANCIEN)**

MH Inscrit par arrêté du 2 mars 1979

### **ILOT DE LA TOUR D'ARGENT (PLAFOND DE GYPSERIE)**

MH Inscrit par arrêté du 16 juin 2011

### **MAISON 51, 53, RUE CARNOT**

MH Inscrit par arrêté du 17 mai 1974

### **CHAPELLE DES PÉNITENTS BLANCS (ANCIENNE)**

MH Inscrit par arrêté du 3 mai 1974

### **MAISON RENAISSANCE**

MH Inscrit par arrêté du 24 avril 1961

### **HÔTEL MÉDIÉVAL 1, RUE VALMY ET 10, RUE DANTON**

MH Inscrit par arrêté du 29/05/2018 - classement en cours

### **ESCALIER DE LA JUIVERIE**

MH Inscrit par arrêté de 07/2019



Envoyé en préfecture le 23/10/2019

Reçu en préfecture le 23/10/2019

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 084-218400547-20191016-DELIBDGS2019087-DE

## *Création du PDA (Périmètre Délimité des Abords) des monuments de la Ville ancienne*

# SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. INTRODUCTION.....</b>                                   | <b>3</b>  |
| 1.1. Rappel du contexte juridique de la procédure PDA         |           |
| 1.2. Contenu de la Notice : méthodologie de création de PDA   |           |
| <br>  |           |
| <b>2. PRESENTATION DES MH CONCERNES PAR LE PDA .....</b>      | <b>7</b>  |
| 2.1. La ville, son territoire et ses Monuments                |           |
| 2.2. Présentation des Monuments                               |           |
| 2.3. Les liens visuels entre les Monuments et leurs abords    |           |
| <br>  |           |
| <b>3. CARACTERISATION DES ENJEUX.....</b>                     | <b>24</b> |
| 3.1. Synthèse des enjeux patrimoniaux :                       |           |
| Les secteurs d'intérêt patrimonial particulier                |           |
| 3.2. Les secteurs à conserver dans le PDA                     |           |
| 3.3. Les secteurs à exclure du PDA                            |           |
| <br>  |           |
| <b>4. DELIMITATION DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS .....</b> | <b>26</b> |
| 4.1. Description du PDA                                       |           |
| 4.2. Orientations de gestion                                  |           |
| 4.3. Délimitation du PDA                                      |           |
| <br>  |           |
| <b>ANNEXES .....</b>  |           |
| Arrêtés de protection des Monuments Historiques               |           |

## 1.1.

## 1.1 PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS : RAPPEL DU CONTEXTE JURIDIQUE DE LA PROCÉDURE

La loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) a introduit de nouvelles dispositions en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager. Elle a modifié notamment l'article L. 621-30 du Code du Patrimoine portant sur les abords des Monuments Historiques et a institué les Périmètres Délimités des Abords (PDA), se substituant aux anciens périmètres de protection correspondant aux rayons des 500 mètres autour des Monuments Historiques, ainsi qu'aux périmètres adaptés ou modifiés (PPM et PPA).

La protection au titre des abords est ainsi définie par l'**article 75** de la loi :

*« Les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords.*

*La protection au titre des abords a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel (...) Ce périmètre peut être commun à plusieurs monuments historiques ».*

L'orientation générale de cet appareil normatif pour la modification des périmètres de protection réaffirme la volonté de dépasser le critère géométrique du rayon des 500 mètres par l'introduction de critères qualitatifs et de cohérence avec le Monument de façon à recentrer l'action des Architectes des Bâtiments de France sur les enjeux essentiels et sur les lieux les plus sensibles au regard de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine. Dans ce sens :

- Les PDA ont la prérogative de restreindre la surface des anciens périmètres de protection, d'une part ;
- Les PDA peuvent englober des immeubles ou ensembles d'immeubles se situant à une distance supérieure aux 500 mètres si ceux-ci forment avec le Monument Historique un ensemble cohérent ou s'ils sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur, d'autre part.

Selon la nouvelle loi, ces immeubles font eux mêmes l'objet d'une protection, au titre des abords, en raison de leur cohérence et leur qualité patrimoniale, et ne sont plus pris en compte uniquement pour des raisons de covisibilité avec le Monument.

## 1.2 CONTENU DE LA NOTICE MÉTHODOLOGIE DE CRÉATION DE PDA

Conformément à la loi (LCAP du 7 juillet 2016), pour les protéger et les inclure dans un périmètre délimité des abords, « les *immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur...* » ont été identifiés à l'issue d'une analyse patrimoniale, urbaine et paysagère, combinant trois approches :

### 1. L'approche historique

Elle a pour but de retracer, sur la base de la cartographie ancienne (carte de Cassini, de l'Etat majeur, cadastre napoléonien, ...), de vues aériennes anciennes et de sources bibliographiques, l'évolution du secteur urbain attenant au monument dans le temps et l'expansion de la ville.

### 2. L'approche architecturale et typo-morphologique :

Il s'agit d'une étude du bâti existant et de l'espace urbain afin de rechercher les liens de cohérence avec le monument et les éléments caractéristiques et remarquables du secteur urbain à ses abords.

### 3. L'approche administrative et règlementaire :

Elle consiste en l'examen des prescriptions et du zonage du PLU ou de la réglementation urbaine existante pour avoir un aperçu de l'évolution potentielle des abords des monuments protégés et vérifier la cohérence entre la servitude d'abord en forme de PDA et le PLU.

La notice justificative du PDA, mise à l'enquête publique avant approbation par le Préfet de Région, est structurée en trois parties :

**Partie 1.** Présentation de la commune et de son territoire ; présentation sommaire du ou des monuments concernés par la procédure de PDA (historique et motifs de leur protection) sous forme de fiches.

**Partie 2.** Analyse du tissu urbain aux abords des monuments historiques et, à l'intérieur du périmètre des « 500 mètres » ; présentation des éléments caractéristiques et des enjeux de chaque secteur.

**Partie 3.** Présentation du nouveau périmètre délimité des abords, illustrée par une carte et accompagnée d'orientations de gestion.





### Du XVI<sup>ème</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle

Le XV<sup>ème</sup> siècle est marqué par la montée du protestantisme et par une profonde remise en question de l'Église.

A l'époque moderne (et ce jusqu'en 1791), Avignon et le Comtat sont encore sous le gouvernement de la papauté et constituent une enclave dans le royaume de France, enclave au sein de laquelle une partie de la population est séduite par les idées protestantes dans le second quart du XVI<sup>ème</sup> siècle. L'Isle, qui abrite depuis le Moyen Age un couvent de Franciscains, fait figure de bastion de la Contre-Réforme catholique avec la création de nouveaux ordres (doctrinaires par César de Bus, ursulines, dames de Sainte-Elisabeth), l'installation d'établissements religieux dans la mouvance franciscaine (minimes, capucins) et l'érection de quatre confréries de pénitents : les blancs, les bleus, les noirs et les verts.



La ville compte également plusieurs confréries qui ont édifié, au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, de remarquables chapelles magnifiées par leurs façades particulièrement travaillées et leurs plafonds couverts de gypseries.



De nombreux hôtels particuliers témoignent du dynamisme et de la prospérité des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles.



### A la Révolution Française

La ville fut gravement touchée par la Révolution Française, notamment pendant la Terreur. En juin 1793, une explosion contre-révolutionnaire déclenchée par les Girondins se prépare. Les L'Islois adhèrent au fédéralisme, mouvement qui veut former, à partir des départements français, autant d'Etats égaux en droits et les liguier pour détruire la prépondérance de la capitale. Les Jacobins et leurs alliés locaux, les Allobroges, réagissent rapidement et un détachement de l'armée conventionnelle prend L'Isle d'assaut le 23 juillet 1793. La ville est alors pillée et incendiée, la synagogue est en partie détruite. La plupart des établissements religieux furent vendus en tant que biens nationaux et transformés.

Terre papale, le Comtat Venaissin avait été annexé à la France en septembre 1791. D'abord rattachée au département des Bouches-du-Rhône, L'Isle fut ensuite incorporée à celui du Vaucluse créé en août 1793.



### Du début du XIX<sup>ème</sup> siècle au XX<sup>ème</sup> siècle

Après la Révolution, le Vaucluse entre dans le siècle de la modernité. Le XIX<sup>ème</sup> est un siècle de grandes transformations, tant politiques qu'économiques, culturelles et sociales.

L'énergie hydraulique, déjà à l'origine du développement économique de L'Isle au Moyen Âge, va, grâce à la révolution industrielle du milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, faire bondir le nombre d'usines et contribuer à la prospérité de la ville. L'industrie lainière a toujours participé à cette dernière. En 1840, les fabriques lainières de la ville créent les « Tapis de L'Isle », qui, dès 1927, prennent le nom de « Tapis d'Avignon », lors de la fusion des établissements l'islois Crozet et Brun-Champein. Ces tapis représentaient une innovation, car ils constituaient les premiers revêtements de sol en textile. A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'industrie lainière s'intensifie grâce à l'apparition des premiers métiers à tisser mécaniques. L'Isle, grande productrice textile depuis le XII<sup>ème</sup> siècle, fait travailler entre 300 et 400 ouvriers à la fin du XIX<sup>ème</sup> et au début du XX<sup>ème</sup>, en particulier autour du canal de l'Arquet où 17 roues utilisent l'énergie de la Sorgue. La maison Brun de Vian-Tiran est la seule usine encore en activité depuis 1808. L'énergie hydraulique, captée par des roues à aubes dont certaines sont conservées dans le centre ancien, faisaient fonctionner également d'autres industries (moulins à farine, papeteries, etc.) et des ateliers artisanaux (menuiseries, métallurgie, etc.).

Par ailleurs, les importants gisements de gypse sur les hauteurs du hameau Saint-Antoine de L'Isle sont à l'origine du spectaculaire développement de l'industrie du plâtre. Les « gypsiers » l'islois exportaient déjà du plâtre sur les nombreux chantiers de l'Avignon pontificale dès le XIV<sup>ème</sup> siècle. C'est un matériau récurrent dans les constructions et les arts décoratifs à L'Isle jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. La ville compte plusieurs sociétés plâtrières entre les XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles (Char, Lafarge, Dumas, etc.).



Au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, du fait des progrès techniques et de la non-modernisation des fabriques, les usines ferment tour à tour. L'Isle détruit l'usine plâtrière Dumas pour y créer un jardin public et la ville conserve dorénavant ses roues à aubes pour témoigner de son passé industriel. A l'instar d'autres villes et villages du Vaucluse, L'Isle se tourne alors vers le tourisme (musées, galeries artisanales, magasins, restaurants). A la fin des années 1960, l'industrie a laissé la place aux antiquités. Aujourd'hui, la ville se place à la troisième place européenne du commerce des antiquités. Elle organise deux foires annuelles, à Pâques et à l'Assomption, qui attirent des visiteurs et acheteurs du monde entier.

Au cours de cette période, les changements sont également nombreux au niveau culturel et social. L'enseignement obligatoire de la III<sup>ème</sup> République donne naissance à de nombreux établissements scolaires bâtis selon un modèle répondant à des préoccupations pratiques et symboliques. L'école de Petit Palais à L'Isle en est un exemple.

À la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'industriel Alphonse Benoît crée dans la ville plusieurs établissements d'enseignement pour la jeunesse et les déshérités (école et refuge Benoît).

C'est en août 1890 que la commune devient officiellement « L'Isle-sur-la-Sorgue ». L'appellation, officialisée par un décret municipal, est approuvée sous la Troisième République, par le président Sadi Carnot (1887-1894).



## 2.2. Présentation des Monuments Historiques dans la Ville intra muros



### COMMUNE de L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

#### Monuments Historiques situés dans la Ville *intra muros*

- 1 COLLÉGIALE NOTRE-DAME DES ANGES (ANCIENNE)**  
MH Classé par arrêté du 4 avril 1911
- 2 HÔPITAL-HOSPICE SAINT-JOSEPH**  
MH Classé par arrêté du 25 avril 1969  
MH Inscrit par arrêté du 29 avril 1969
- 3 TOUR D'ARGENT**  
MH Classé t par arrêté du 22 février 2012
- 4 ILOT DE LA TOUR D'ARGENT (PLAFOND DE GYPSERIE)**  
MH Inscrit par arrêté du 16 juin 2011
- 5 GRENIER PUBLIC (ANCIEN)**  
MH Inscrit par arrêté du 15 mai 1974
- 6 HÔTEL 55, RUE DENFERT ROCHEREAU**  
MH Inscrit par arrêté du 21 décembre 1984
- 7 HÔTEL DE PALERNE**  
MH Inscrit par arrêté du 16 mars 1977
- 9 HÔTEL DONADEÏ DE CAMPREDON (ANCIEN)**  
MH Inscrit par arrêté du 2 mars 1979
- 9 MAISON 51, 53, RUE CARNOT**  
MH Inscrit par arrêté du 17 mai 1974
- 10 CHAPELLE DES PÉNITENTS BLANCS (ANCIENNE)**  
MH Inscrit par arrêté du 3 mai 1974
- 11 MAISON RENAISSANCE**  
MH Inscrit par arrêté du 24 avril 1961
- 12 HÔTEL MÉDIÉVAL 1, RUE VALMY ET 10, RUE DANTON**  
MH Inscrit par arrêté du 29/05/2018 -  
instance de classement du 01/06/2017
- 13 ESCALIER DE LA JUIVERIE**  
MH Inscrit par arrêté du juillet 2019

## Les Monuments Historiques de la ville ancienne

Avec une vingtaine d'édifices ou parties d'édifices protégés au titre de Monuments Historiques, Classés et/ou Inscrits, la ville ancienne de L'Isle-sur-la-Sorgue compte un patrimoine bâti et paysager d'exception, dont la diversité fait la richesse.

| NOM ou ADRESSE   | ELÉMENTS PROTÉGÉS  | EPOQUES DE CONSTRUCTION  | ARRÊTÉ  |
|--|--|--|---|
| Eglise paroissiale<br>Notre-Dame-des-Anges             |  | XIV <sup>ème</sup> siècle, XV <sup>ème</sup> siècle  | Classement<br>par arrêté du 4 avril 1911      |
| Hôtel-Dieu<br>Hôpital-hospice                          | Façades et toitures du bâtiment situé au fond de la cour d'honneur ainsi que le vestibule, le grand escalier, la chapelle et la pharmacie renfermés par ce bâtiment, portail d'entrée, fontaine monumentale située dans le jardin. |  | Classement<br>par arrêté du 25 avril 1969     |
|  | Façades et toitures des bâtiments entourant la cour d'honneur à l'exclusion de celles déjà classées  |  | Inscription<br>par arrêté du 29 avril 1969    |
| 51-53 rue Camot  | Façade sur rue et toiture correspondante de l'immeuble   | XVI <sup>ème</sup> siècle, XVII <sup>ème</sup> siècle  | Inscription<br>par arrêté du 17 mai 1974      |
| 55 rue Denfert-Rochereau                               | Façades et toitures, escalier avec sa cage et sa rampe en fer forgé, niche dans le jardin de l'immeuble  | 4 <sup>ème</sup> quart du XVII <sup>ème</sup> siècle et 1 <sup>er</sup> quart du XVIII <sup>ème</sup> siècle | Inscription<br>par arrêté du 21 décembre 1984 |
| hôtel Donadei de Campredon<br>20 rue du Docteur-Gallet | Façades et toitures, vestibule, escalier avec sa cage et sa rampe en fer forgé, trois niches situées dans le jardin (dont l'une avec sa fontaine) de l'immeuble ou hôtel Donadei de Campredon                                      | 4 <sup>ème</sup> quart du XVIII <sup>ème</sup> siècle  | Inscription<br>par arrêté du 2 mars 1979      |
| Hôtel...<br>4 rue Ledru-Rollin                         | Façades sur rue et sur cour, versants de toiture correspondants, tourelle d'escalier de la Maison Renaissance  |  | Inscription<br>par arrêté du 24 avril 1961    |
| Place de la Liberté                                    | Façades et toitures sur la place de La Liberté   |  | Inscription<br>par arrêté du 3 mai 1974       |
| Grenier public<br>Place de la Liberté                  |  | 4 <sup>ème</sup> quart du XVIII <sup>ème</sup> siècle  | Inscription<br>par arrêté du 15 mai           |
| Hôtel de Palerme<br>19 rue de la République            | Façades et toitures de l'hôtel de Palerme et de la remise à carrosses, vestibule et grand escalier avec sa rampe en fer forgé et son plafond de gypserie   | 1 <sup>er</sup> quart du XVIII <sup>ème</sup> siècle   | Inscription<br>par arrêté du 16 mars 1977     |



**Eglise paroissiale Notre-Dame-des-Anges**  
XIV<sup>ème</sup> siècle—XV<sup>ème</sup> siècle

## MH Classé par Arrêté du 04/04/1911

Adresse : place de la Liberté

Ref. cadastre :

Construite au XIII<sup>e</sup> siècle, elle fut reconstruite totalement entre les XV<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Elle est à la fois l'une des dernières réalisations gothiques comtadines (chevet), l'une des rares compositions locales de style Renaissance (clocher) et l'un des plus remarquables ensembles baroques de Provence. Une collégiale primitive (XIII<sup>e</sup>—XV<sup>e</sup> siècles)

C'est en 1212 que l'évêque de Cavillon décida de fonder une collégiale, c'est-à-dire une église possédant un chapitre collégial (assemblée de chanoines). Elle fut placée sous le vocable de Notre-Dame-des-Anges. Les raisons de cette fondation résident sans doute dans la volonté de l'évêque de contrebalancer les pouvoirs du consulat seigneurial. Le titre de collégiale fut ensuite confirmé par le pape Honorius III en 1222. Il ne reste rien de l'édifice primitif.

Envoyé en préfecture le 23/10/2019

2. PRÉSENTATION DES MH CONCERNÉS

Reçu en préfecture le 23/10/2019

2.2.

Affiché le

ID : 084-218400547-20191016-DELIBDGS2019087-DE

Collégiale Notre-Dame-des-Anges

### La reconstruction du chevet et du clocher aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles

Dès le XV<sup>e</sup> siècle, la collégiale menace de tomber en ruine. Il va alors être décidé de la reconstruire progressivement, en commençant par la partie orientale: le chevet et le clocher. Cette campagne va avoir lieu environ entre 1485 et 1540. L'étude de plusieurs pièces d'archives a révélé que Blaise Lecuyer, grand maître d'œuvre de la fin du XV<sup>e</sup> siècle dans la région, était présent sur le chantier de la collégiale dans les décennies 1460 et 1470 ainsi que sur d'autres chantiers régionaux comme celui de Saint-Pierre d'Avignon ou de la cathédrale Saint-Siffrein de Carpentras de 1463 à 1508. On peut donc supposer qu'il fut le concepteur de la reconstruction du chevet et du clocher de Notre-



**MH Classé par Arrêté du 22/02/2012**

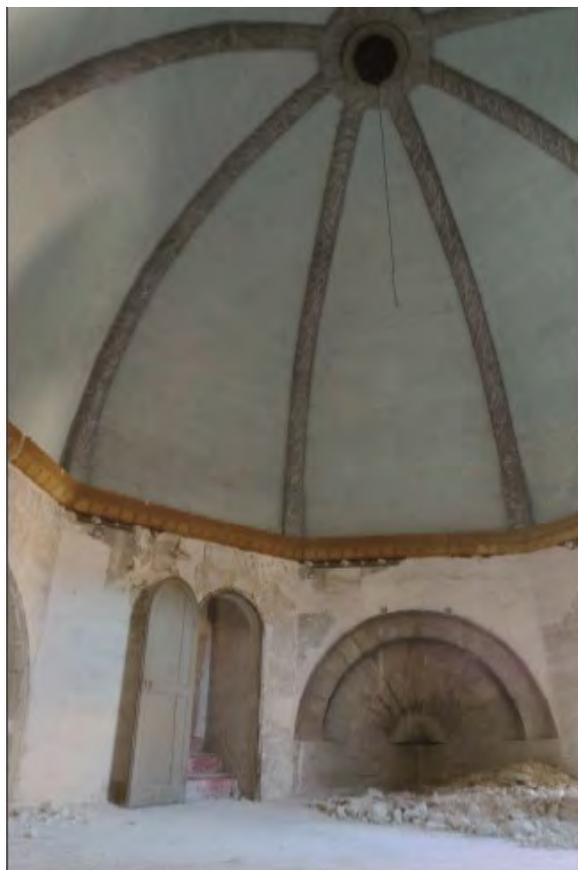
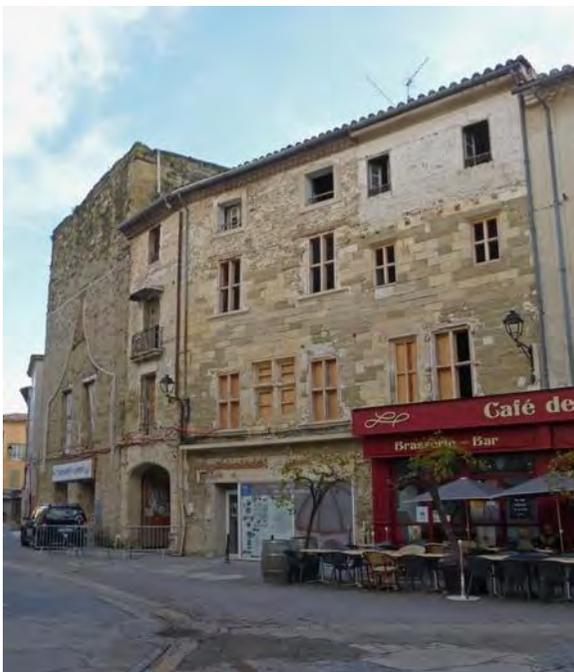
Adresse : 1 place Ferdinand-Buisson

Ref. cadastre : CP 1246



*L'ensemble immobilier constitué par la Tour d'Argent, l'ancien hôtel de Villars et l'immeuble Moconchin est très intéressant du point de vue historique, archéologique et esthétique.*

*La protection de cet ensemble par classement MM concerne la Tour d'Argent et les façades sur cour de l'immeuble Moconchin, ce dernier comportant l'une des plus belles façades de la fin du XV<sup>ème</sup> siècle visibles à l'Isle-sur-la-Sorgue.*



2.2.

Envoyé en préfecture le 23/10/2019

Reçu en préfecture le 23/10/2019

Affiché le

Présentation des Monuments

ID : 084-218400547-20191016-DELIBDGS2019087-DE

Tour d'Argent

L'îlot de la Tour d'Argent concentre toute l'histoire de la ville. Il intègre en effet dans son périmètre une juxtaposition de bâtiments représentatifs de l'architecture civile locale sur une très large période (XII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles).

Plusieurs études archéologiques ont déjà révélé un exceptionnel ensemble de constructions dont l'élément majeur est constitué par une remarquable tour construite par des consuls de la ville à la fin du XII<sup>e</sup> siècle et couverte d'une magnifique coupole romane (classée au titre des Monuments Historiques en 2012).

D'autres constructions aristocratiques médiévales (tours, maisons fortes, logis, etc.) ont été identifiées sur ce site. Parmi les éléments les plus notables situés aux abords de la tour figurent un bâtiment résidentiel des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, un plafond décoré en plâtre daté du XV<sup>e</sup> siècle (inscrit au titre des Monuments Historiques en 2012), des corps de bâtiment d'un hôtel particulier gothique (hôtel de Brancas-Villars) et plusieurs constructions du XVIII<sup>e</sup> siècle (hôtel d'Oiselay).

Au XVII<sup>e</sup> siècle, une auberge, dite de « La Tour d'Argent », s'installe dans une partie de ces bâtiments. Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, cet îlot propose des espaces de loisirs chers aux habitants, tels que le Café de l'Avenir, un théâtre à l'italienne transformé après-guerre en dancing (Lido) et en cinéma (Cinévog).



## MH (partiellement) Inscrit par Arrêté du 16/06/2011

Adresse : 1 place Ferdinand-Buisson

Ref. cadastre : CP 1245

Envoyé en préfecture le 23/10/2019

Reçu en préfecture le 23/10/2019

2.2.

Affiché le

ID : 084-218400547-20191016-DELIBDGS2019087-DE

not de la Tour d'Argent

Le plafond à entrevous, découvert dans l'îlot de la Tour d'Argent, date du XV<sup>ème</sup> siècle. D'une surface d'environ 20 m<sup>2</sup>, il est constitué d'entrevous de gypseries, réalisés selon une technique médiévale décrite par M. MASSON-LAUTIER (2016) : moulés dans la masse après avoir été coulés dans un coffrage placé entre deux solives. Ils présentent un profil légèrement arrondi.

Particulièrement bien conservés, ces plafonds à ossature bois témoignent de la technique de décoration de gypserie en entrevous, peut-être (et même sans doute ?) polychromés, cette technique coexistant en Provence, à la fin du Moyen Âge, coexistent deux techniques de décoration des plafonds : les plafonds de bois, peints, connus et étudiés.

*Nota* : L'étude de M. MASSON-LAUTIER (2016) sur les gypseries en Provence montre qu'à ces plafonds s'ajoutait un autre type de décor (à l'état d'hypothèse : la frise murale, peinte ou en bas-relief de gypserie, placée en haut des murs, immédiatement sous le plafond, au-dessus des tentures dont les murs des demeures médiévales étaient ornées.



Moins important que celui de Carpentras, l'Hôpital-Dieu de L'Isle-sur-la-Sorgue est intéressant par son plan, très voisin de celui de Carpentras qu'il a peut-être inspiré et par tous les éléments divers qui en font un ensemble plein d'un charme paisible et raffiné : la pharmacie, l'escalier, la chapelle, la fontaine.

A la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle, les différentes maisons hospitalières de L'Isle-sur-la-Sorgue furent réunies dans l'Hôpital-Vieux, ou Hôpital des Franciscains, situé près de la Porte des Frères Mineurs. Le premier hôpital à son emplacement actuel, rue des Roues, date de 1685. En 1730, l'architecte avignonnais Jean-Baptiste Franque fut appelé par les consuls en 1730 pour la construction d'un nouvel établissement plus vaste. Les plans datent de 1732, mais ce n'est qu'en 1736 qu'eurent lieu les enchères des travaux. Les premières adjudicataires n'ayant pu mener à bien la construction, les nouveaux entrepreneurs furent les frères Esprit-Joseph et Jean-Ange Brun qui travaillèrent, en 1736 sous la direction de leur père, l'architecte Esprit Brun (apparenté à Jean-Baptiste Franque). Les travaux furent achevés en 1757. En 1761, deux salles de convalescents furent construites au-dessus du vestibule. En 1762 est placé le remarquable portail de la cour d'entrée, surmonté d'une ferronnerie œuvre du serrurier local Genin et portant les armes de l'abbé de Sade, bienfaiteur de l'établissement. En 1768, Jean-Ange Brun construisit sur ses propres plans la fontaine du jardin.

L'Hôtel-Dieu connut plusieurs extensions aux XIX et XX<sup>ème</sup> siècles. Aujourd'hui, il est l'Hôpital local de L'Isle ; son aile méridionale, associée au jardin de la « Congrégation », est affectée à la Direction du Patrimoine de la Ville.



**MH part. Classé par Arrêté du 25/04/1969**

**MH part. Inscrit par Arrêté du 29/04/1969**

Adresse : place des Frères Brun

Ref. cadastre : CP 386

Cet ensemble architectural du XVIII<sup>ème</sup> siècle, entre cour et jardin, présente un ordonnancement d'un étage sur rez-de-chaussée côté cour et de trois niveaux sur jardin. Les trois corps de bâtiments protégés se développent en U autour de la cour d'honneur fermée par un portail à l'Est. L'aile Nord était occupée par la communauté des religieuses hospitalières. L'aile Sud (et les bâtiments formant un décroché au Sud-Est) abritait les communs. L'aile Centrale abrite, outre le vestibule et le grand escalier, la chapelle et la pharmacie de l'Hôpital. Le vestibule donne accès à l'ancien jardin potager, devenu jardin d'agrément, bordé à droite par une aile où se trouvent des chambres de malades et terminé à son extrémité par la fontaine monumentale adossée au mur de clôture occidentale du jardin. Au Nord, un corps de bâtiment dans le prolongement de l'aile Nord ouvre également sur le jardin.

Positionnée dans l'axe du portail d'entrée, la **fontaine monumentale** est construite en 1768 par Jean-Ange Brun, qui lui a choisi l'ordre ionique : au sommet de la niche à congélation sourit un masque de fleuve sur un fond d'herbes aquatiques ; les pilastres d'encadrement, calés d'ailerons bas qui élargissent la composition, reçoivent une forte corniche que couronnent des vases. D'autres vases amortissent les ailerons et la jardinière centrale qui se reflète dans l'eau de l'ample bassin circulaire.

La **pharmacie** recèle des peintures ornementales des boiseries, dont les armoiries du Mgr de Sade, peintes par le Peintre Duplessis de Carpentras.

La **chapelle**, dite « église » dans les actes, est construite en même temps que les bâtiments hospitaliers (première mention dans un prix-fait de 1747). Sa décoration, exécutée de 1768 et 1782 par des artistes et artisans locaux, comprend des gypseries peintes se développant sur le plafond et les murs, ainsi qu'un retable en bois sur le mur Est et des statues et bras de lumière en bois doré. La grille de ferronnerie du chœur (balustrade) est délivrée par le serrurier Genin qui est l'auteur de tous les travaux de ferronnerie de l'hôpital, en particulier la rampe du grand escalier et du portail d'entrée. La cour d'entrée est accessible par un remarquable **portail** daté de 1762.

Envoyé en préfecture le 23/10/2019

2. PRÉSENTATION DES MH CONCERNÉS

Reçu en préfecture le 23/10/2019

2.2.

Affiché le

ID : 084-218400547-20191016-DELIBDGS2019087-DE



Façades et toitures ; vestibule ; escalier avec sa cage et sa rampe en fer forgé ; trois niches situées dans le jardin dont l'une avec sa fontaine  
4<sup>ème</sup> quart du XVIII<sup>ème</sup> siècle



Ce bel hôtel particulier, de style Louis XVI, fut édifié dans la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Aucun document historique n'a pu être retrouvé permettant de préciser les dates de sa construction.

L'immeuble présente sur la rue du Docteur Tallet une façade austère à 3 niveaux et 6 travées d'ouverture. Il semble qu'il y ait eu un changement de parti dans la construction, puisque la dernière travée Nord se rattache par un léger décrochement à l'ordonnance symétrique de la façade, dont elle n'a pas tous les caractères. Cela est sans doute dû à la construction du bel escalier qui occupe une partie du vestibule. Cette façade, dont le premier niveau à refends est percé de baies rectangulaires, possède une porte d'entrée à l'encadrement mouluré. Une corniche à ressauts souligne cette travée centrale.

Les fenêtres du deuxième niveau, aux fers forgés remarquables, sont surmontées d'une table et d'un entablement porté au-dessus de la baie centrale par deux consoles. Une cartouche buchée ponctue cette baie.

Au dernier étage se trouvent de petites fenêtres rectangulaires à l'encadrement toujours mouluré.



Enfin, une corniche à denticules soutient la toiture. L'angle Sud de la façade est arrondi. Par contre, au Nord, partie plus récente, l'angle est droit. La façade sur le quai ne présente aucun intérêt, pas plus que la façade rue Molière, à l'exclusion du portail qui ouvre sur la cour intérieure. La façade sur la cour intérieure ainsi que son

## MH Inscrit par Arrêté du 02/03/1979

Adresse : 20 rue du Docteur-Tallet

Ref. cadastre : CP 126

l'aille en retour sur jardin offrent trois niveaux d'ouvertures cintrées dans un style tout à fait classique des hôtels du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Au fond du jardin, séparé de la cour par une grille, se trouve une remarquable fontaine : grande niche décorée d'écailles et de divers motifs de feuillage et de coquilles. Deux niches moins décorées renfermant des statuées de saints occupent les murs Nord et Sud de ce jardin.

Vaste pièce rectangulaire, un vestibule occupe le premier niveau de l'aille principale. Deux colonnes toscanes délimitent le vestibule et la cage d'escalier. Celui-ci à retour droit et trois volées, est surtout remarquable par sa rampe en fer forgé au décor mouvant ; On remarque aussi le plafond et les stucs aux tons dégradés gris et blanc.

La faille Donadéi de Campredon apparaît pour la première fois mentionnée à L'Isle en 1477 pour un mariage.

Julien GUIGUE, dans ses Notes sur L'Isle, détaille les onze générations qui se sont succédées et sont restées dans la ville. C'est vraisemblablement à la dixième génération que l'hôtel a été restauré (fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle). J. GUIGUE attribue ce remodelage à l'architecte BRUN sans citer ses sources.

Vendu en 1865 aux religieuses de Saint-Charles, l'hôtel a ensuite été revendu en 1913 à Mr CROSET.

Situé au hameau de Velorgues, le château des Donadéi de Campredon et le domaine rural attenant ont été vendus et divisés depuis longtemps. Le château est une grande bâtisse de plan en U, élevé sans doute dans le courant de la deuxième moitié du XVII<sup>ème</sup> siècle.

Envoyé en préfecture le 23/10/2019  
Reçu en préfecture le 23/10/2019

2.2. Présentation des MH concernés  
Affiché le  
ID : 084-218400547-20191016-DELIBDGS2019087-DE  
(ancien) Hôtel Donadéi de Campredon



A L'Isle-sur-la-Sorgue, de nombreuses demeures aristocratiques sont construites ou réaménagées entre 1690 et 1780, selon les goûts de l'époque (hôtels de Palerme, de Ganges, de Ricci, de Clermont-Lodève, etc.).

L'hôtel Donadéi de Campredon fut édifié dans la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle pour Charles Joseph de Campredon, issu d'une grande famille de propriétaires terriens, présente à L'Isle depuis le XIV<sup>ème</sup> siècle. Le projet fut conçu par l'architecte l'islois, Esprit-Joseph Brun, qui élaborait un hôtel particulier sur un plan en « L », avec une remarquable façade ordonnancée sur la rue principale. Les deux façades intérieures furent élaborées de façon plus simple afin de donner plus d'ampleur à un jardin magnifié par trois fontaines ou nymphées.

Le vestibule d'entrée ouvre sur un grand escalier à trois volées suspendues, avec rampe en fer forgé, permettant l'accès aux salons en enfilade du premier étage, décorés de sobres gypseries.



Façades et toitures de l'hôtel et de la remise à carrosses ; vestibule et grand escalier avec sa rampe en fer forgé et

**MH Inscrit par Arrêté du 16/03/1977**

Adresse : 19 rue de la République  
Ref. cadastre : CP 715

L'hôtel de Palermo a été construit de 1729 à 1735 sur les plans de l'architecte Esprit BRUN. Les fers forgés de l'escalier et des balcons des fenêtres sont dûs à GIRARD.

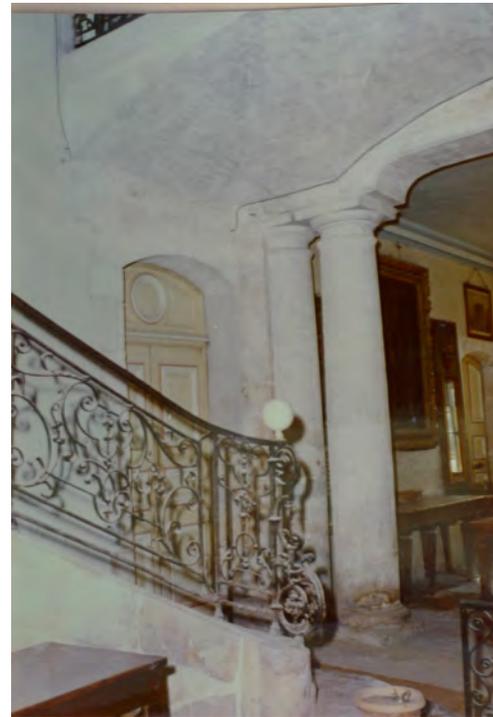
Cette grande maison d'habitation est située au cœur de la ville, à proximité d'un des bras de la Sorgue : le Canal d'Arquet. L'architecture de ses façades est sobre, un peu sévère, mais de bonne proportion. Malheureusement, les enduits non entretenus et divers remaniements de fenêtres...

Cet hôtel particulier du XVIIIème siècle est surtout remarquable par son vestibule et son grand escalier. L'extérieur est malheureusement mal mis en valeur par l'environnement qui écrase les volumes initiaux.

**VERIFIER / MODIFIER**

*Sont classés le vestibule et l'escalier*

*Inscrits les façades et toitures de l'hôtel, des remises à carrosses, le jardin, la première cour avec le portail d'entrée et la cour postérieure et ses balustrades.*



Envoyé en préfecture le 23/10/2019  
Reçu en préfecture le 23/10/2019  
Affiché le  
ID : 084-218400547-20191016-DELIBDGS2019087-DE

**2.2.**

PRÉSENTATION DES MH CONCERNÉS  
Présentation des Monuments  
HOTEL DE PALERME



**MH Inscrit par Arrêté du 24/04/1961**

Adresse : 4 rue Ledru-Rollin

Ref. cadastre : M 714

Façades sur rue et sur cour ; versants de toiture correspondants ; tourelle d'escalier (cad. M 714) : inscription par arrêté du 24 avril 1961

XVI<sup>ème</sup> siècle ; XVII<sup>ème</sup> siècle

Cet Hôtel Renaissance du XVI<sup>ème</sup> siècle était la résidence des Cardinaux pendant le règne des Papes en Avignon (1305-1404).

Diverses fenêtres XVI<sup>ème</sup>, notamment sur rue et sur cour  
Un escalier à vis dans une tourelle couverte de dalles de pierre et couronnée de garde-corps et gargouilles sculptées



Envoyé en préfecture le 23/10/2019  
 Reçu en préfecture le 23/10/2019  
 Affiché le   
 2.2. Présentation des MH concernés  
 ID : 084-218400547-20191016-DELIBDGS2019087-DE  
 MAISON RENAISSANCE





## MH Inscrit par Arrêté du 17/05/1974

Adresse : 51-53 rue Carnot

Ref. cadastre : CP 551-556

La rue Carnot, autrefois Grand'Rue de L'Isle, possède une grande maison seigneuriale, de style Renaissance, ornée notamment en façade de trois belles fenêtres à fines colonnettes. D'abord occupée par un sieur de Reimberts, en 1615, elle passa ensuite entre les mains d'un sieur Barthélémy qui en fit l'acquisition en 1630.



La façade sur rue, en pierre de taille, comporte trois niveaux : un rez-de-chaussée, un étage noble, marqué par des fenêtres Renaissance et un étage de grenier avec de petites fenêtres encore en place. Les fenêtres Renaissance sont de taille inégales : celles situées à droite possèdent plus qu'un meneau central. La travée horizontale (si elle a existé) ayant disparu. Celle de gauche, plus étroite, a dû perdre également sa traverse horizontale. La mouluration est très simple et paraît tardive. Ces fenêtres sont reliées à leur partie haute par un bandeau venant s'amortir sur six culots à blasons sculptés. De gauche à droite, les 6 blasons successifs portent : trois croix potencées ; deux serpents entrelacés ; un bélier ; trois étoiles à 6 rais d'argent ; une main avec fleurs de lys d'azur ; le 6<sup>ème</sup>, très dégradé, ne laisse subsister aucune figure.

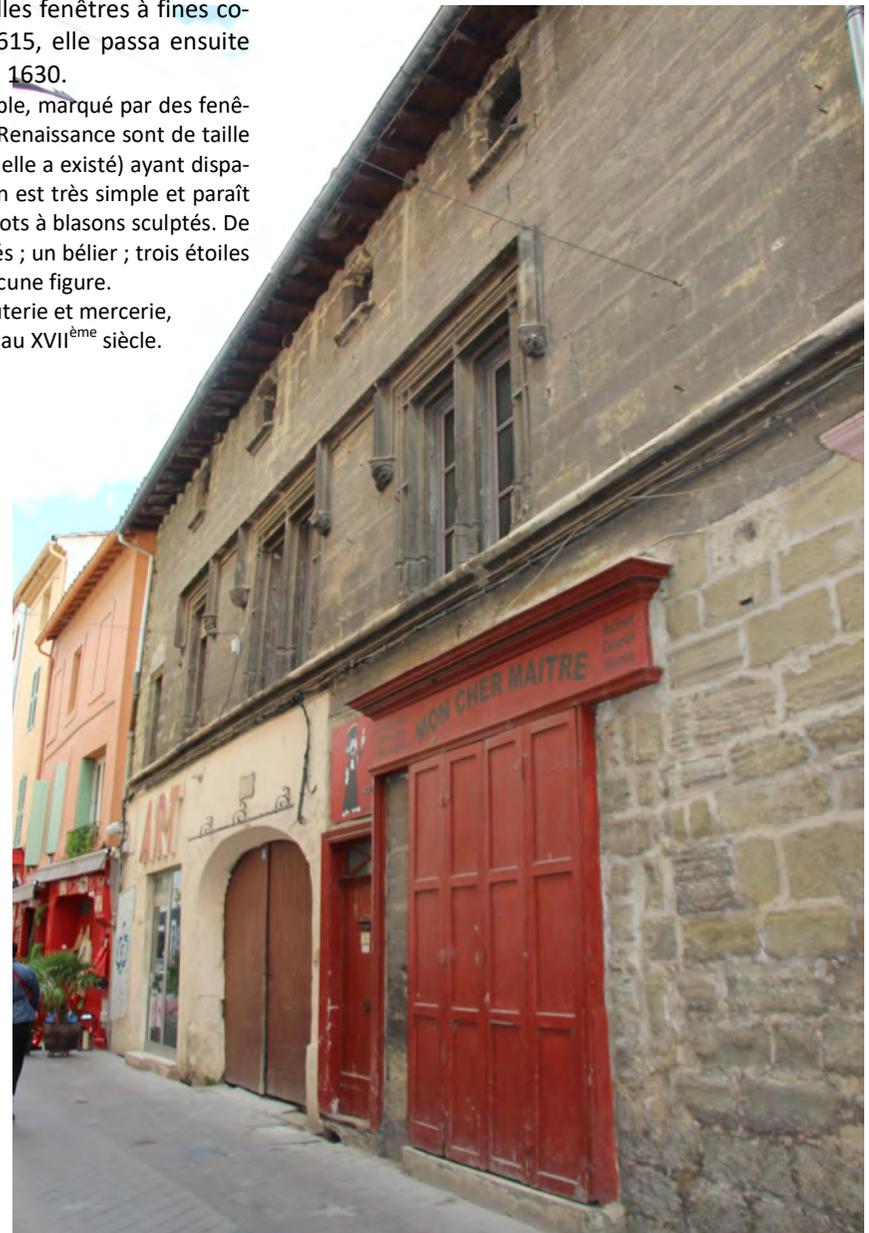
Le rez-de-chaussée de la maison a été éventré pour y établir deux commerces (boucherie-charcuterie et mercerie, au moment de la protection). Ces commerces déparent la façade qui semble avoir été remaniée au XVII<sup>ème</sup> siècle.



Envoyé en préfecture le 23/10/2019  
 Reçu en préfecture le 23/10/2019  
 Affiché le  
 ID : 084-218400547-20191016-DELIBDGS2019087-DE

**2.2. Présentation des MH concernés**

**Maison 51-53 Rue Carnot**



## MH Inscrit par Arrêté du 15/05/1974

Adresse : place de la Liberté

Ref. cadastre : CP 155

Construite dans le 4<sup>ème</sup> quart du XVIII<sup>ème</sup> siècle , cette halle, dite (ancien) « grenier public », la façade du « Grenier Public » est inscrite dans la pierre de taille la date de sa construction : MDCCLXXIX (1779).

L'édifice avait conservé sa destination première de « Grenier Public » et était encore utilisée pour les transactions de produits agricoles, au moment de sa protection au titre de Monument Historique en 1974.

Très bien conservée, la façade ouvrant sur la place de la Collégiale se juxtapose avec élégance à l'admirable église paroissiale Notre-Dame-des-Anges de L'Isle-sur-la-Sorgue, elle-même Classée Monument Historique depuis 1911, ainsi que la façade de la Chapelle des Pénitents Blancs, elle-aussi protégée depuis 1974.

*Nota : Le dossier de protection de l'édifice mentionne qu'en 1963, l'édifice a été utilisé comme entrepôt municipal, pour du matériel appartenant à la commune.*



Envoyé en préfecture le 23/10/2019

2. PRÉSENTATION DES MH CONCERNÉS  
Reçu en préfecture le 23/10/2019

2.2.

Affiché le  
Berger Levraut  
Présentation des Monuments  
ID : 084-218400547-20191016-DELIBDGS2019087-DE

Grenier public (ancien)

**MH (partiellement) Inscrit  
par Arrêté du 21/12/1984**

Adresse : 55 rue Denfert-Rochereau  
Ref. cadastre : CP 1124-340

**Période :**

4<sup>ème</sup> quart du XVII<sup>ème</sup> siècle ;  
1<sup>er</sup> quart du XVIII<sup>ème</sup> siècle

**Éléments protégés :**

Façades et toitures ; escalier avec sa cage et sa rampe en fer forgé ; niche dans le jardin

## Hôtel de Ganges

L'hôtel de Ganges est situé à l'ouest du centre-ville, dans l'ancien quartier de Villevieille. C'est probablement au marquis de Ganges, qui s'installa à L'Isle dans le dernier quart du XVII<sup>ème</sup> siècle, que l'on doit la construction de cet hôtel particulier. La famille Clermont Lodève en fit l'acquisition en 1721 et procéda à des réaménagements intérieurs.

Depuis 1984, l'édifice est inscrit au titre des Monuments Historiques (façade et toitures, escalier avec sa cage et sa rampe, ainsi que le nymphée du jardin).

Au centre de la façade principale donnant sur la rue Denfert-Rochereau, se trouve un portail monumental classique précédé d'un large emmarchement de faible hauteur. Il forme un avant-corps constitué de deux colonnes monolithes nues et galbées du tiers supportant un entablement à frise alternant triglyphes à gouttes et métopes à fleurons, et à corniche moulurée soulignée de denticules. L'ensemble est couronné par un fronton curviligne au tympan sculpté encadré de trophées, qui dépasse du bandeau de niveau et empiète sur la fenêtre du premier étage. En arrière-plan on remarque les dosserets à refends et le chambranle mouluré de la porte dans lequel s'insère une guirlande végétale. La porte en bois à deux battants, datable comme la façade de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, est décorée de motifs végétaux sculptés et possède une imposte à dentelle végétale.



**Portail d'entrée monumental  
de l'Hôtel de Ganges**

Envoyé en préfecture le 23/10/2019  
Reçu en préfecture le 23/10/2019  
Affiché le  
ID : 084-218400547-20191016-DELIBDGS2019087-DE



## MH Inscrit par Arrêté du 03/05/1974

Adresse : place de la Liberté ( jouxtant le Grenier)

Ref. cadastre : CP 154

Envoyé en préfecture le 23/10/2019  
Reçu en préfecture le 23/10/2019  
Affiché le  
ID : 084-218400547-20191016-DELIBDGS2019087-DE

**2.2. Présentation des Monuments**

**Chapelle des Pénitents blancs (ancienne)**

*Les confréries de Pénitents sont des associations religieuses de laïcs qui, pour faire pénitence de leurs fautes, s'imposent certaines pratiques, comme d'ensevelir les morts, de suivre les processions, de chanter les offices, de pratiquer la discipline et des exercices de piété, etc. Placées sous l'autorité de l'évêque, elles ont des statuts et des règles, des chapelles qui leur sont propres. Les pénitents de chaque confrérie portent une tenue ayant une couleur spécifique à laquelle ils doivent leur nom.*

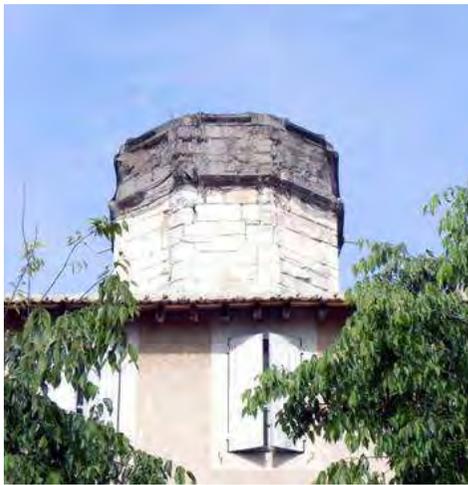
*L'Isle-sur-la-Sorgue comptait quatre confréries de pénitents : les blancs, les bleus, les noirs et les verts.*



### La chapelle des Pénitents blancs à l'époque moderne (fin XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)

La confrérie des pénitents blancs, qui avait pour titre « confrérie des Cinq-Plaies » ou « confrérie des Cinq-Plaies de Notre Seigneur Jésus Christ en commémoration de sa passion qu'il a souffert pour la rédemption de l'humain lignage », est attestée dès 1545 comme le prouvent des legs faits en sa faveur. Jusqu'en 1562, la confrérie était installée dans le couvent des Franciscains – dits frères mineurs ou cordeliers –, situé extra-muros. Fuyant les troupes protestantes, les cordeliers et les pénitents se réfugièrent dans la ville en 1562.

L'implantation des pénitents blancs dans la collégiale Notre-Dame-des-Anges, puis dans son secteur, jusqu'à leur suppression en 1792, date de cette époque. Entre la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et le début du XVII<sup>e</sup> siècle, les confrères y firent construire une chapelle dont les contours furent modifiés au cours du temps suite à des chantiers d'envergure, tels que la construction du moulin à huile de la ville, puis du nouveau grenier public. Ces derniers travaux, qui donnèrent à l'édifice l'aspect qu'on lui connaît en partie aujourd'hui, commencèrent en 1779/1780 suivant les plans de l'architecte l'islois Esprit-Joseph Brun. Vendue en 1796, cette ancienne chapelle des battus blancs, à l'élégante et sobre façade, est aujourd'hui une annexe de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse, installé dans l'ancien grenier public adossé à la Collégiale.



## Tour d'escalier – Hôtel de Valmy

L'hôtel de Valmy et son escalier sont situés à proximité de la Collégiale, dans le quartier dénommé « Villefranche », où se concentrent les maisons de notables et les lieux d'exercice du pouvoir. A cette période, la superficie et l'activité de la ville (pêche, moulins, industries drapières, foires) la place derrière Avignon, mais devant Cavaillon et Carpentras, pourtant sièges de diocèses et pour la dernière, capitale du Comtat Venaissin.

Cet hôtel du XV<sup>ème</sup> siècle s'élève sur un parcellaire étroit au centre de la vieille ville. Compte tenu de sa situation topographique et de la qualité de sa construction, il a sans doute été commandé par un personnage important. Il a été augmenté au XVIII<sup>ème</sup> siècle par un corps de logis venu occulter la façade antérieure.

Les circulations verticales font la spécificité et le prestige des demeures de notables jusqu'au XVI<sup>ème</sup> siècle. L'escalier du n°1 rue Valmy est le plus bel exemple connu actuellement dans la ville et le département.

L'escalier en vis placé dans l'angle des ailes dessert tous les niveaux. L'accès à la terrasse qui fait office de belvédère se fait par un escalier hors œuvre, au dernier niveau, soutenu par une trompe appareillée. Il s'élève sur un plan octogonal sur un rez-de-chaussée surélevé, les 4 niveaux supérieurs sont soutenus par des cordons saillants chanfreinés.

Les croisées à meneaux sont surmontées de larmiers amortis par des sculptures prenant la forme d'animaux. Le plan primitif de l'hôtel prenait la forme d'un corps de logis en U autour d'une cour dont l'aile nord n'a pas été achevée. A l'époque moderne, un bâtiment construit sur l'emprise de la cour intérieure, a occulté une partie de la façade sur cour en retour.

La voûte à liernes et tiercerons est un rare exemple du style flamboyant en Provence. Les claveaux rayonnent autour d'une clef annulaire reposant sur une colonne isolée en amortissement du noyau de l'escalier.

La terrasse crénelée formant belvédère était ponctuée de merlons à pans coupés. Huit gargouilles assuaient le rejet des eaux pluviales. Les reliefs sculptés, étonnamment bien conservés, ponctuent les culots des larmiers d'animaux fantastiques (dragon ailé, chimère) ou symboliques (lion, centaure).

Les marches de l'escalier en vis sont réalisées dans une pierre calcaire dure, en partie délardées, les sous-faces laissant en relief une arête vive. Au dernier niveau et au rez-de-chaussée, des fissures verticales témoignent de la désolidarisation du noyau. La maçonnerie des murs de cage est parfaitement assisée dans une pierre à grains pus fins. Des graffiti sont visibles par endroit (arbalète, croix).

**MH Inscrit par Arrêté du 29/05/2018  
(instance de classement du 01/06/2017)**

Adresse : 1 rue Valmy & 10 Rue Danton

Ref. cadastre : CP 1233



Envoyé en préfecture le 23/10/2019  
Reçu en préfecture le 23/10/2019  
Affiché le   
ID : 084-218400547-20191016-DELIBDGS2019087-DE  
**2.2. Présentation des Monuments**  
**Tour d'escalier de l'Hôtel de Valmy**

Quatre portes palières encore en place assurent la distribution des 4 niveaux. Elles sont couvertes d'une plate-bande en pierre sculptée en accolade. L'accès d'origine, accessible depuis le n°10 rue Danton, consistait en une porte en pierre, couverte en anse de panier. La porte primitive a été condamnée à la suite de l'élévation du corps de logis au XVIII<sup>ème</sup> siècle, en façade. Le niveau du sol a également été modifié privant l'escalier de sa base.

Le couvrement en voûte d'ogive octogonale, agrémentée de liernes et tiercerons reposant sur une colonne centrale, la terrasse ponctuée de créneaux, font de cet escalier en vis un exemple incomparable dans une demeure privée médiévale en Provence dont la conservation jusqu'à nos jours est exceptionnelle.





**MH Inscrit par Arrêté du /07/2019  
(instance de classement )**

Adresse : Place de la Juiverie  
Ref. cadastre : CP 472

La dernière protection au titre de Monument Historique à avoir été accordée à L'Isle porte sur l'escalier intérieur d'un édifice situé dans le quartier de l'ancienne Juiverie.

Le positionnement au fond d'une (apparente) impasse et la morphologie très singulière de sa façade ouvrant par un portail monumental en pierre massive confèrent à l'édifice L'Islois une valeur patrimoniale exceptionnelle.

Il s'agit vraisemblablement d'un des accès de la Juiverie que venait fermer la porte encore en place.

L'édifice est tout à fait exceptionnel par le volume de sa cage d'escalier assurant la distribution intérieure, son escalier avec emmarchements et dallages en pierre de taille et les détails de sa rampe en ferronnerie ouvragée.

L'édifice vient d'être acquis par la commune pour en assurer la restauration et la mise en valeur. Une étude archéologique en cours permettra de mieux comprendre le rôle de cet élément du patrimoine bâti dans le fonctionnement du quartier juif de L'Isle.

Envoyé en préfecture le 23/10/2019  
Reçu en préfecture le 23/10/2019  
Affiché le  
ID : 084-218400547-20191016-DELIBDGS2019087-DE

**2.2. Présentation des MH concernés**

Escalier de l'ancienne Juiverie

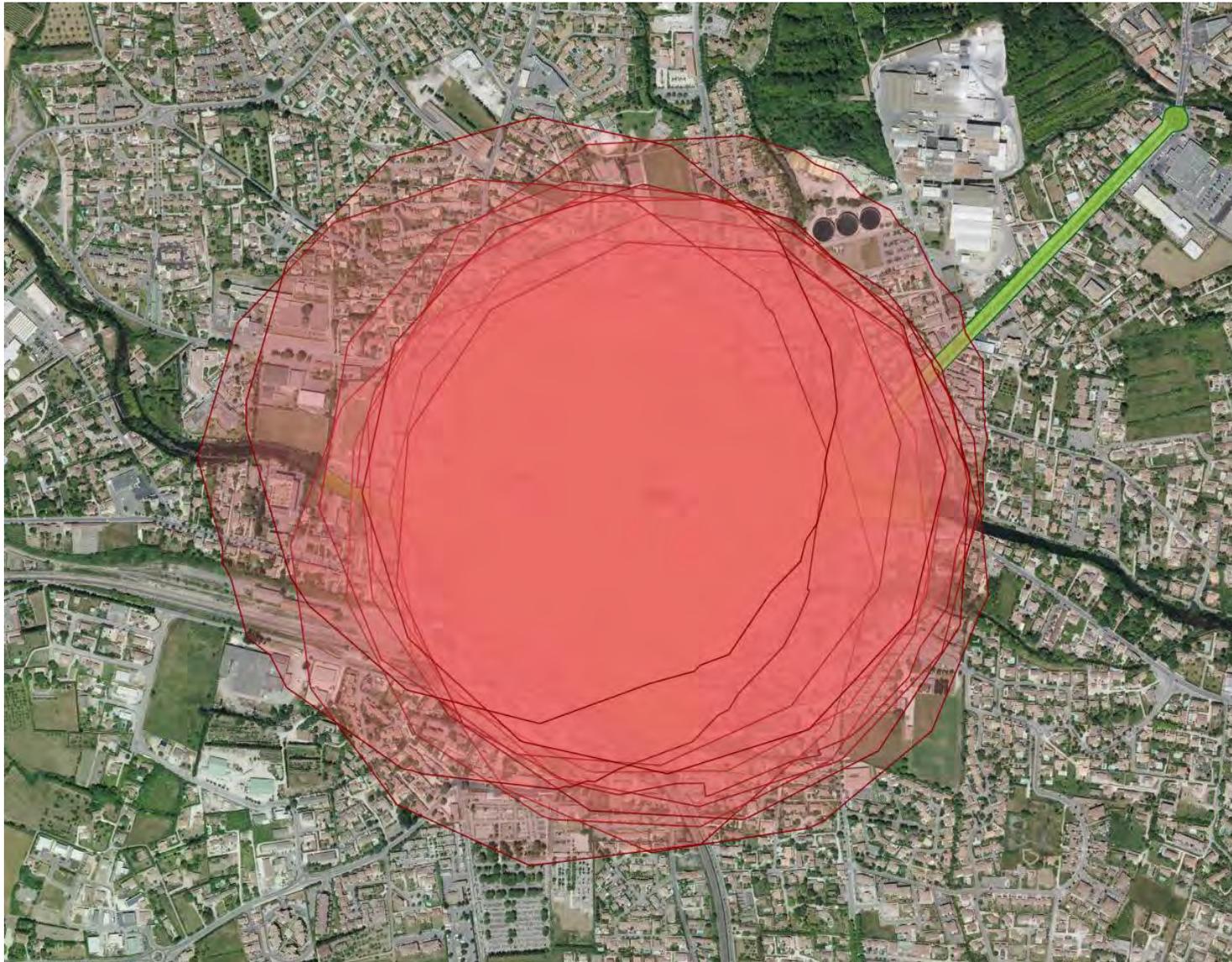


*Ferronneries d'un immeuble (XVIII<sup>ème</sup>) du quartier de la Juiverie de L'Isle*



### 3.1. Synthèse des enjeux patrimoniaux

#### Secteurs d'intérêt patrimonial particuliers



### 3.1. Synthèse des enjeux patrimoniaux

Le centre historique de la ville de L'Isle-sur-la-Sorgue et les secteurs qui l'entourent sont concernés par plusieurs régimes de protection du patrimoine :

- les espaces protégés au titre des abords des Monuments Historiques, dits **rayons de 500 mètres** autour de chacun des Monuments Inscrits ou Classés ;
- Le **Site Inscrit « ensemble formé par la ville historique »** Inscrit sur l'inventaire des Sites pittoresques du Département de Vaucluse par arrêté du 28/02/1979.

La superposition de ces espaces protégés, représentées sur la cartographie ci-contre, recouvre des secteurs d'intérêt patrimonial différencié.

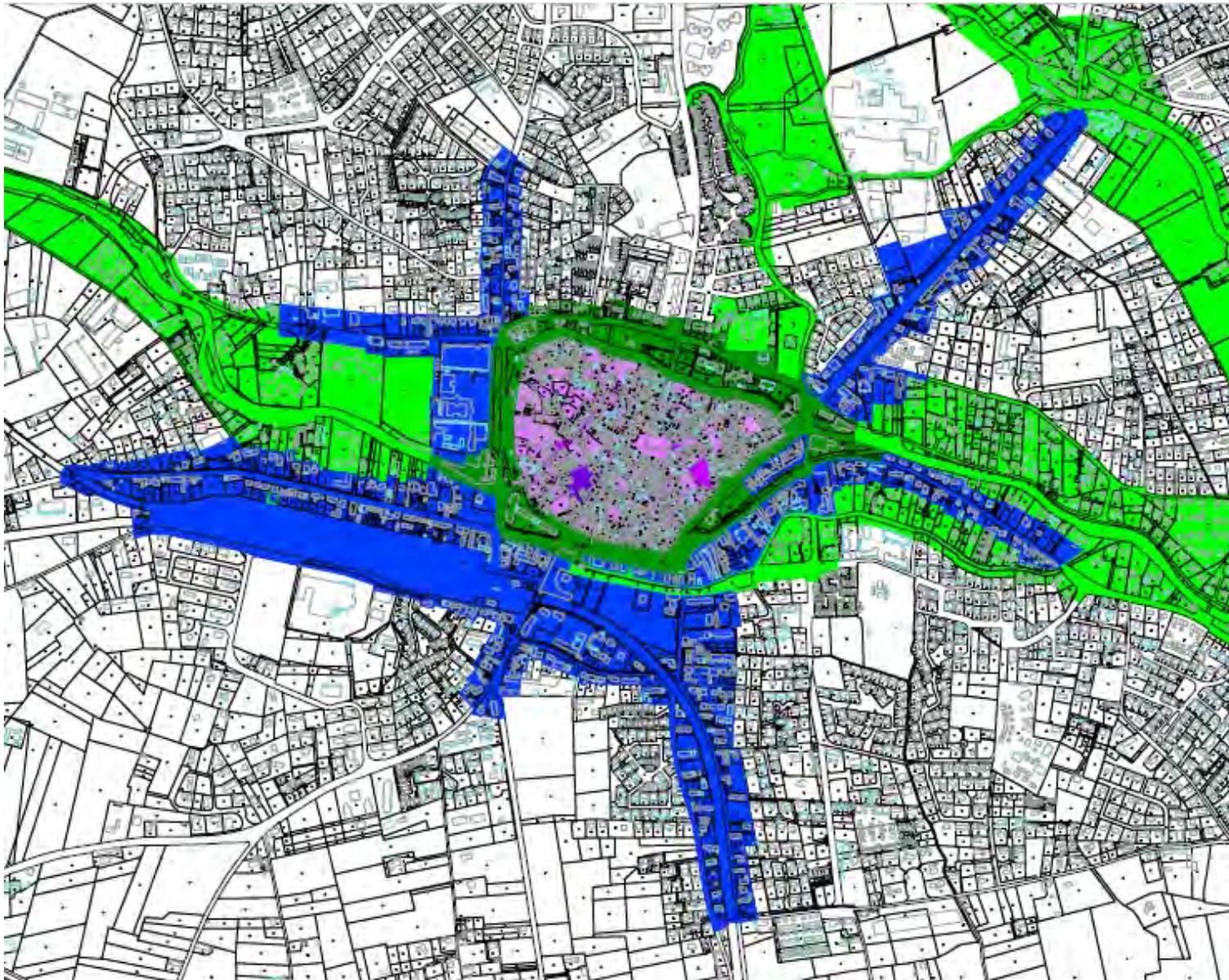




### Le Site Inscrit

« L'ensemble formé par la ville historique » est inscrit sur l'inventaire des Sites pittoresques du Département de Vaucluse par arrêté du 28/02/1979.

- Monument Historique Classé
- Monument Historique Inscrit
- Rayon des 500 m / MH
- Site Inscrit

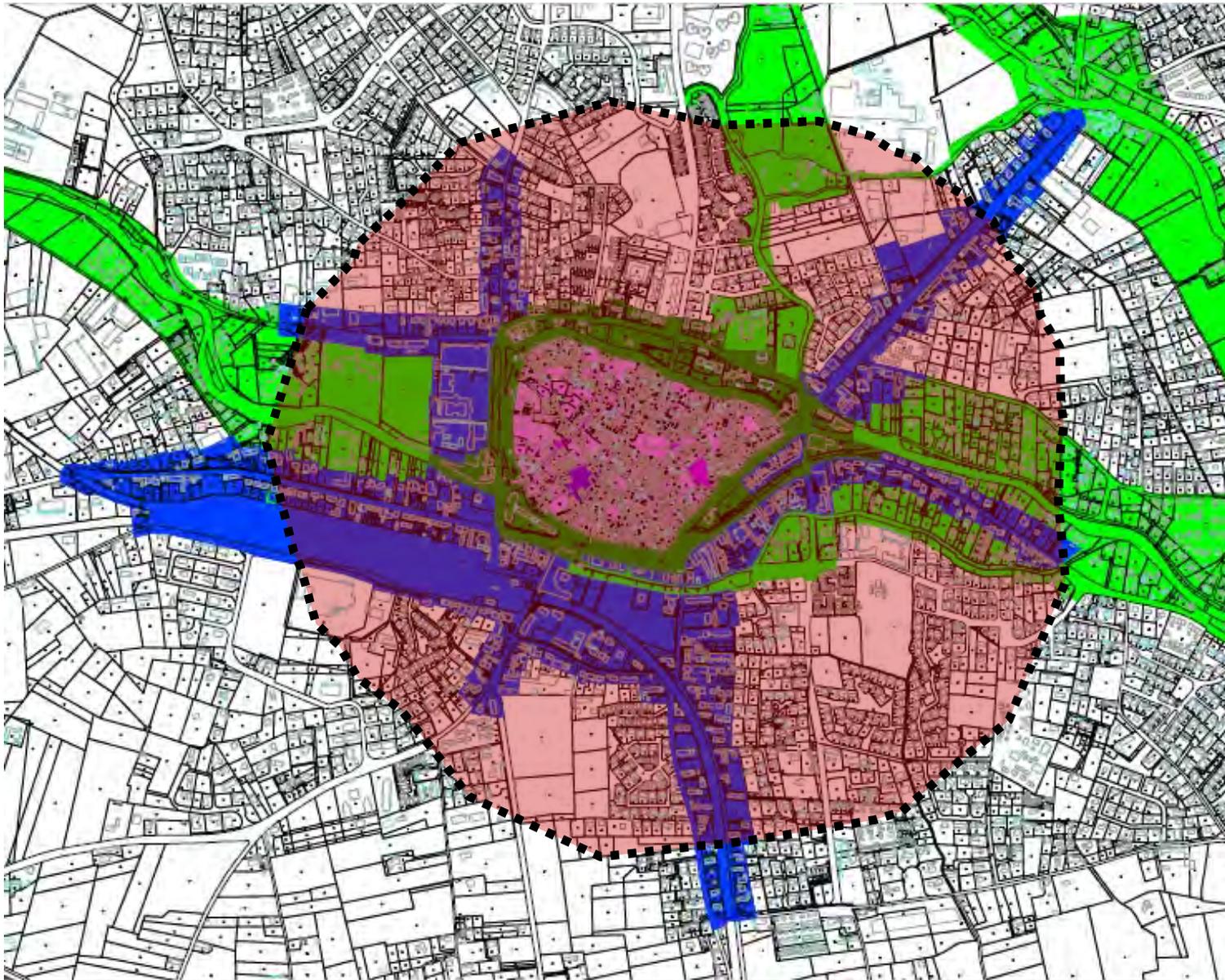


### Un projet d'AVAP-futur SPR Site Patrimonial Remarquable

La commune de L'Isle-sur-la-Sorgue a souhaité se doter d'une AVAP pour gérer et encourager dans les prochaines décennies les mutations du centre-ville et de ses abords, ainsi que de des zones paysagères de premier plan situées sur le territoire communal. Le règlement adapté permettra une gestion raisonnée et efficace des transformations opérées sur le patrimoine architectural, urbain et paysager et naturel.

Le projet d'AVAP-futur SPR fonde les objectifs de préservation et mise en valeur du patrimoine sur un diagnostic patrimonial, architectural, urbain et paysager réalisé sur l'ensemble du territoire communal. La ville historique de L'Isle-sur-la-Sorgue concentre des enjeux majeurs, patrimoniaux et environnementaux, qui ont conduit à la différenciation de secteurs spécifiques :

- Le Secteur S1 « *ville intra muros* », marqué par une densité urbaine et des typologies architecturales et paysagères fortes, dans lequel se situe l'ensemble des Monuments Historiques ;
- Le Secteur S2 « *Faubourgs historiques* », défini par une cohérence architecturale, urbaine et paysagère liée au développement de la ville hors les murs, au XIX<sup>ème</sup> et début XX<sup>ème</sup> siècle ;
- Le Secteur S3 « *Paysages de Sorgues* », qui constitue l'écrin paysager de la ville intramuros et ses environs, lui-même différencié en deux sous-secteurs : les quais de la ville, et les bras naturels de Sorgues ».



### Un projet d'AVAP-futur SPR Site Patrimonial Remarquable

La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), promulguée le 7 juillet 2016, prévoit de nouvelles dispositions en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager.

Conformément à la loi, en dehors de son emprise, la création d'une AVAP-futur SPR (site patrimonial remarquable) n'annule pas la portée des espaces protégés au titre des abords de 500m.

Par ailleurs, conformément à l'Article 75 de cette même loi LCAP qui les instaure, la délimitation du PDA doit mettre en cohérence les espaces protégés des Monuments Historiques avec le projet d'AVAP (futur SPR) en :

- Restreignant la surface des protections des 500 mètres en excluant les parcelles situées en dehors du périmètre AVAP ;
- Intégrant des immeubles ou ensembles d'immeubles hors de 500 mètres si ceux-ci forment avec le Monument Historique un ensemble cohérent ou s'ils sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur.

La superposition des rayons des 500 mètres des différents Monuments Historiques de la ville de L'Isle-sur-la-Sorgue couvre une partie de secteurs non concernés par le projet d'AVAP-futur SPR en raison de leur faible valeur patrimoniale.

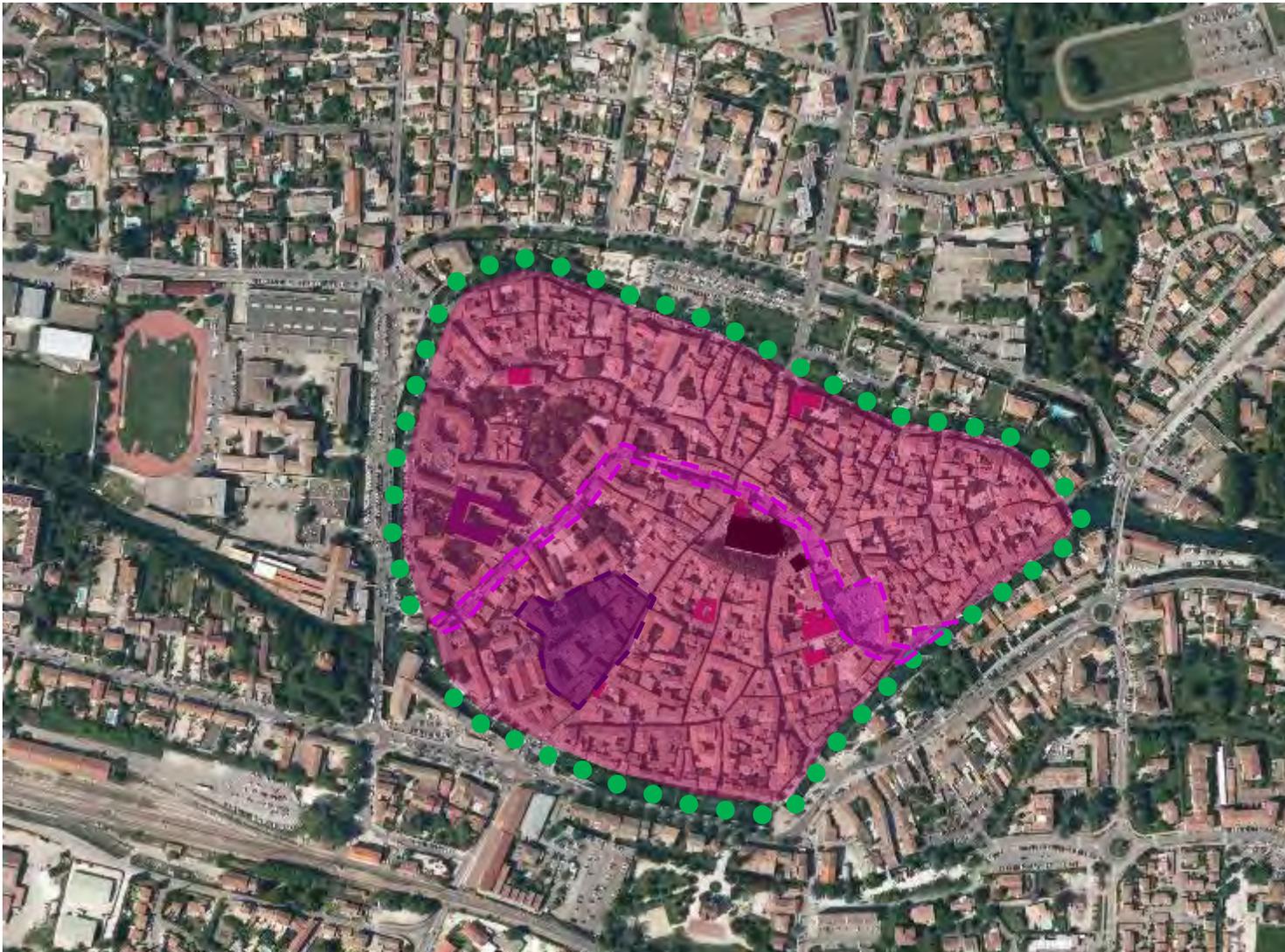
### 3.1. Synthèse des enjeux patrimoniaux

#### Secteurs d'intérêt patrimonial particulier

## LE PROJET D'AVAP-FUTUR SPR

### SECTEUR S1 « VILLE INTRA MUROS »

Le Secteur S1 « *ville intra muros* » couvre l'intégralité de la ville historique de L'Isle-sur-la-Sorgue, dans l'emprise de ses remparts du XIV<sup>ème</sup> siècle (démolis au XIX<sup>ème</sup> siècle.).



Le **secteur S1 « ville intra muros »** couvre l'intégralité de la ville historique de L'Isle-sur-la-Sorgue, au cœur de laquelle se distinguent deux entités spécifiques.

Ainsi le secteur S1 comprend :

- **La ville ancienne**, dans l'emprise des remparts du XIII<sup>ème</sup> siècle, jusqu'à leur démolition au XIX<sup>ème</sup> siècle ;
- La « **carrière** », ancien **quartier de la Juiverie**, dont l'organisation urbaine est tout à fait spécifique et dont les vestiges bâtis doivent être préservés et mis en valeur de manière à témoigner de cette particularité L'isloise.
- Le linéaire du **Canal de l'Arquet**, qui contraint de manière singulière l'urbanisation de la ville ancienne et se singularise par des relations spécifiques du bâti avec l'eau.

- Compte tenu de leur relation très forte avec l'eau, est exclu du secteur S1 « Ville intra muros » le **tour de ville**, marqué par les quais aménagés au XIX<sup>ème</sup> siècle après démolition des remparts et bordés d'arbres d'ombrage le long des bras de Sorgue. C'est la prégnance de l'eau, fondatrice des spécificités paysagères des quais, qui justifie qu'ils soient rattachés au **secteur S3 « Paysages de Sorgues »**.

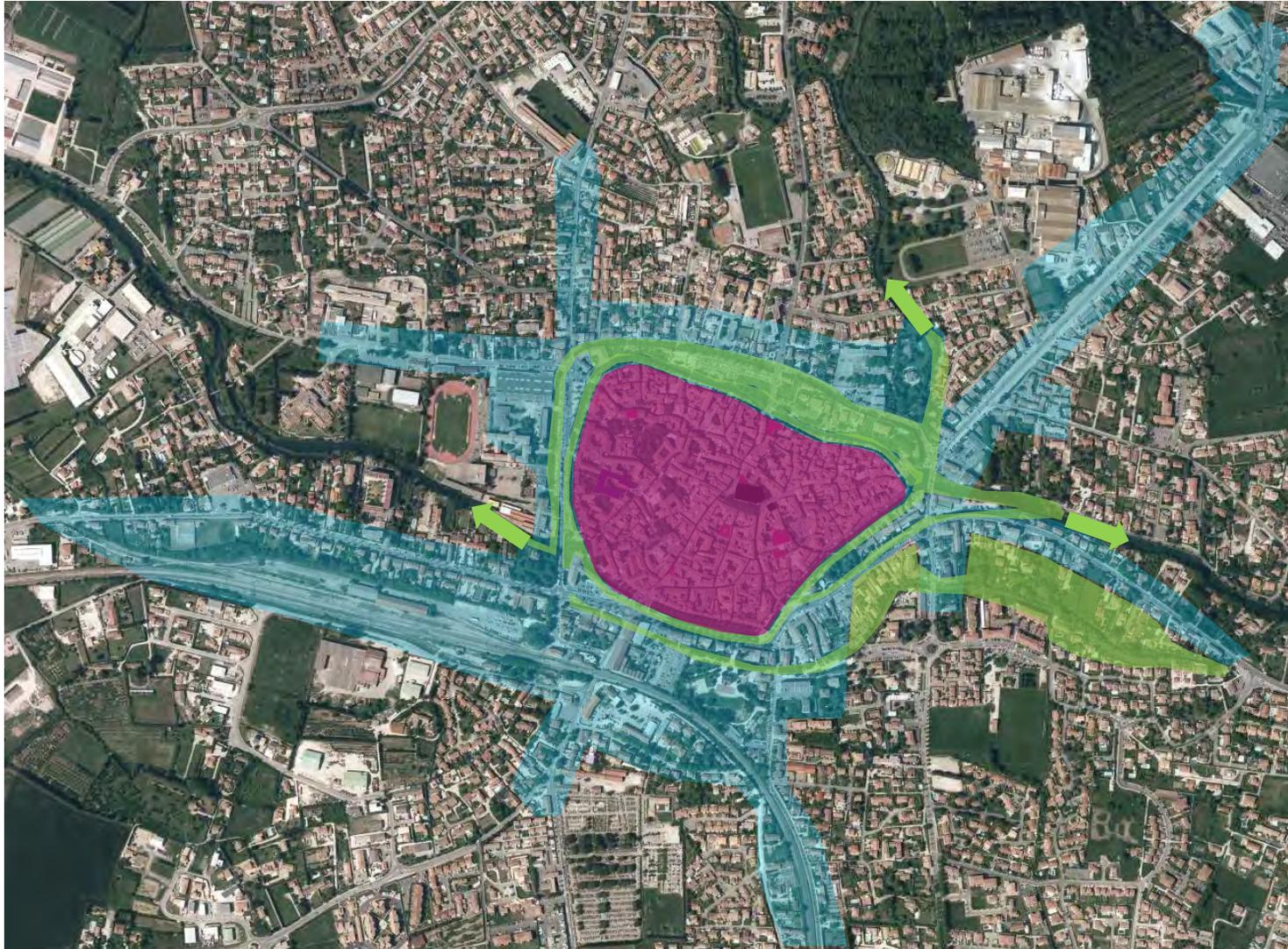
### 3.1. Synthèse des enjeux patrimoniaux

#### Secteurs d'intérêt patrimonial particulier

## LE PROJET D'AVAP-FUTUR SPR

### SECTEUR S2 « FAUBOURGS HISTORIQUES »

Le Secteur S2 « Faubourgs historiques » correspond aux quartiers du XIX<sup>ème</sup> et début XX<sup>ème</sup> siècle de la ville *extra muros*. Il couvre l'ensemble des quartiers qui se sont développés à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle sur les accès majeurs à la ville et qui portent encore une forte empreinte de cette période dans l'urbanisme (boulevards, lotissement continu le long d'avenues plantées, maison de maître au milieu d'un parc arboré...) et dans l'architecture (styles, détails & matériaux).



Le Secteur S2 « Faubourgs historiques » couvre l'ensemble des quartiers hors les murs qui ont conservé des formes urbaines et du patrimoine bâti emblématique du développement de la ville de la 2<sup>ème</sup> moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle et du début du XX<sup>ème</sup> siècle.

L'emprise du secteur S2 se caractérise par sa forme en étoile dont chaque rayon correspond à un des accès majeurs à la ville, respectivement dans l'ordre des aiguilles d'une montre :

- Route d'Avignon,
- Route du Thor,
- Route de Velleron,
- Route de Carpentras (via le Cours Fernande Peyre),
- Route d'Apt,
- Route de Cavailon,

auxquels s'ajoute la voie de chemin de fer d'intérêt général Avignon-Cavaillon-Marseille, inaugurée en 1856.

Nota : La prégnance des bras de Sorgues principal ceinturant la ville intra muros, tant en terme d'urbanisme que de problématiques paysagères et bâties, justifie que leurs abords soient inclus dans le **Secteur S3 « Paysages de Sorgues »**.

### 3.1. Synthèse des enjeux patrimoniaux

#### Secteurs d'intérêt patrimonial particulier

## LE PROJET D'AVAP-FUTUR SPR

### SECTEUR S3 « PAYSAGES DE SORGUES »

Le Secteur S3 « Paysages de Sorgues » vise à protéger l'espace naturel des bords de Sorgues, ainsi que les éléments divers du patrimoine hydraulique et industriel ancien ou en activité, en amont et en aval de la ville.

Le secteur S3 « Paysages de Sorgues » instaure une bande de protection autour du bras principal de la Sorgue en amont et en aval du centre ancien de L'Isle-sur-la-Sorgue (ville intra-muros), mais aussi d'autres bras de la rivière d'importance paysagère et urbaine, notamment le Canal du Moulin Vert et la Sorgue de Velleron depuis le Partage des Eaux jusqu'à la Pyramide.

En amont, le secteur S3 s'étend jusqu'au site industriel de Mousquety, incluant le Partage des Eaux, lieu dit appelé aussi « Espélugues », qui est le point de jonction avec le Grand Site de Fontaine-de-Vaucluse, de manière à protéger la rivière sur l'intégralité de son cours. Au niveau de la ville ancienne, le secteur S3 comprend la double ceinture de bras de Sorgues. En aval, le secteur S3 s'étend au-delà du franchissement (pont) de la voie ferrée jusqu'à la RD, non loin des limites communales.

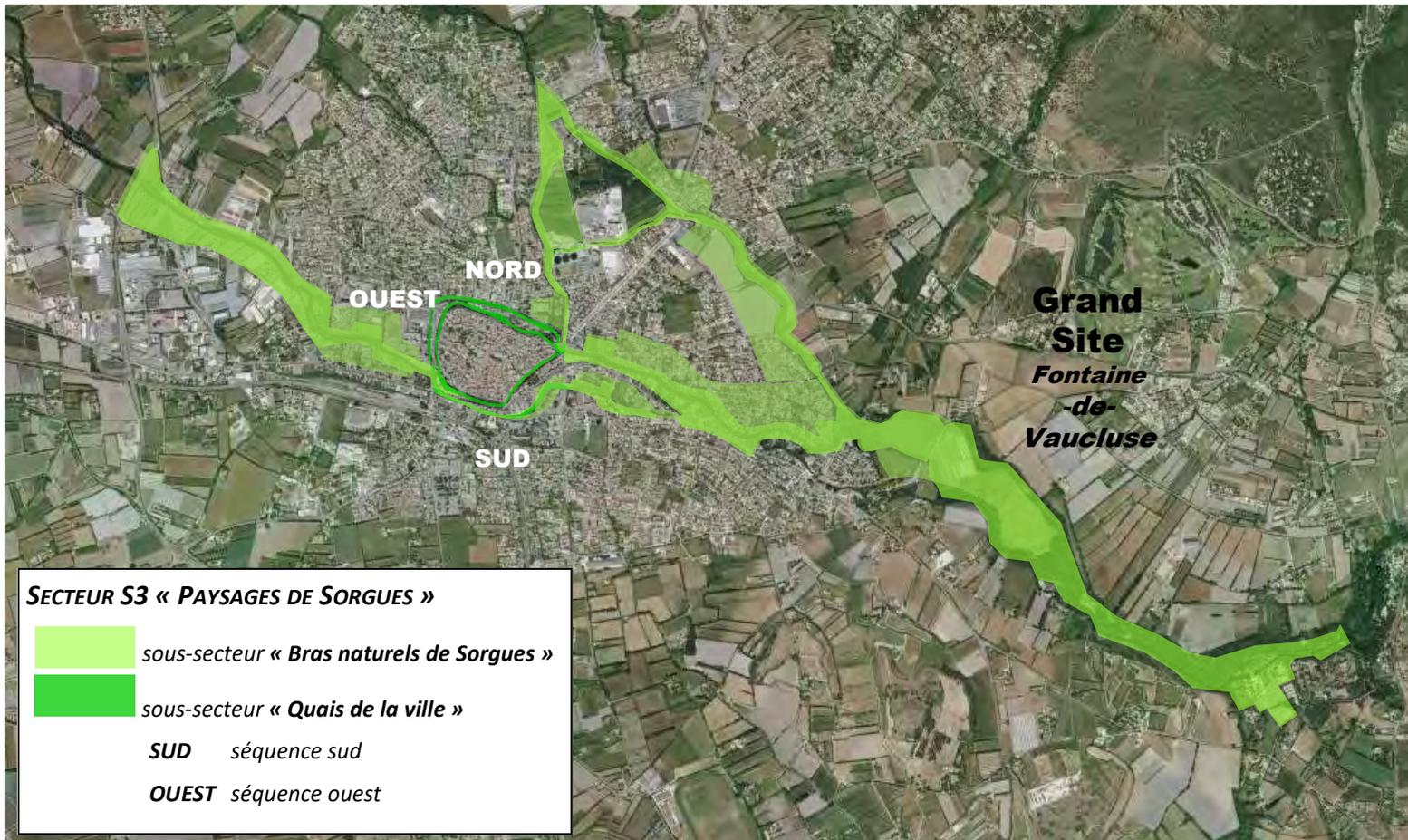
#### Deux sous-secteurs d'enjeux différenciés

Le Secteur S3 « Paysages de Sorgues » comprend **deux entités paysagères** bien distinctes, auxquelles correspondent les deux sous-secteurs différenciés :

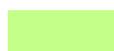
- \* **La ceinture de la ville**, très urbaine, constituée des « quais », qui combine les problématiques de soutènement de berges, d'usages et d'attractivité touristique, et à laquelle peut être rattachée l'île des jardins associées aux quais nord ;
- \* **Les bras de Sorgues** plus naturels et paysagers, en amont et en aval de la ville intra muros, concernées par les problématiques relatives au soutènement des berges, mais aussi à l'accès à l'eau (escaliers, pontons...) et à la gestion de la végétation (ripisylve)...

Certaines prescriptions sont différenciées entre les deux sous-secteurs d'enjeux figurés par 2 couleurs distinctes sur les documents graphiques, :

- ◆ Le sous-secteur paysager, à l'extérieur de la ville : **« Bras naturels de Sorgues »**.
- ◆ Le sous-secteur paysager et urbain, qui ceinture de la ville : **« Quais de la ville »**, au sein duquel sont distinguées 3 séquences urbaines et paysagères bien distinctes : **sud, ouest et nord**.



#### SECTEUR S3 « PAYSAGES DE SORGUES »

 sous-secteur « Bras naturels de Sorgues »

 sous-secteur « Quais de la ville »

**SUD** séquence sud

**OUEST** séquence ouest



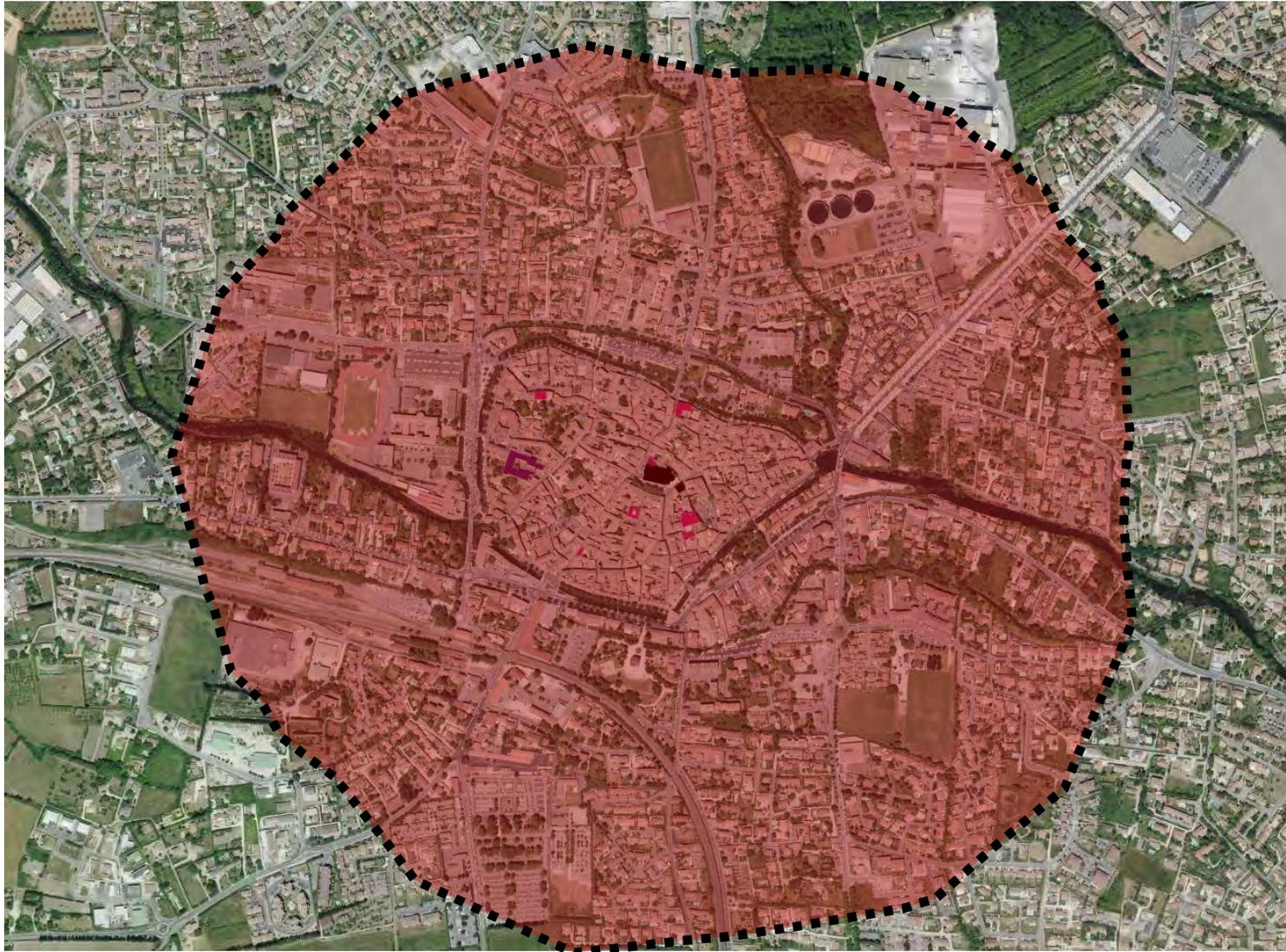
### Un PDA cohérent avec le projet d'AVAP-futur Site Patrimonial Remarquable

La commune de L'Isle-sur-la-Sorgue a souhaité se doter d'une AVAP pour gérer et encourager dans les prochaines décennies les mutations du centre-ville et de ses abords, ainsi que de des zones paysagères de premier plan situées sur le territoire communal.

Fondé sur un diagnostic patrimonial, architectural, urbain et paysager réalisé sur l'ensemble du territoire communal, le périmètre de l'AVAP-SPR couvre l'ensemble des secteurs d'enjeux patrimoniaux et environnementaux majeurs, tout en excluant de son emprise les secteurs de moindre intérêt patrimonial.

Les rayons des 500 mètres couvrant en très large partie les secteurs S1, S2 et S3 de l'AVAP-SPR, le PDA reprend leur emprise en étendant l'espace protégé à la ville intramuros, ses faubourgs historiques et l'écrin paysager de ses Sorgues :

- L'intégralité de l'emprise du Secteur S1 « *ville intra muros* » ;
- L'intégralité du Secteur S2 « *Faubourgs historiques* » ;
- La portion de secteur S3 « *Paysages de Sorgues* » qui constitue l'environnement immédiat de la ville, à savoir l'intégralité du sous-secteur « *quais de la ville* » et une portion du sous-secteur « *bras naturels de Sorgues* ».



### Un PDA cohérent avec le projet d'AVAP-futur Site Patrimonial Remarquable

Le projet d'AVAP-futur SPR étant fondé sur des objectifs de préservation et de mise en valeur du patrimoine résultant d'un diagnostic patrimonial, architectural, urbain et paysager approfondi, le PDA des Monuments de la ville historique de L'Isle-sur-la-Sorgue adapte l'emprise des espaces protégés aux mêmes secteurs d'enjeux majeurs, patrimoniaux et environnementaux.

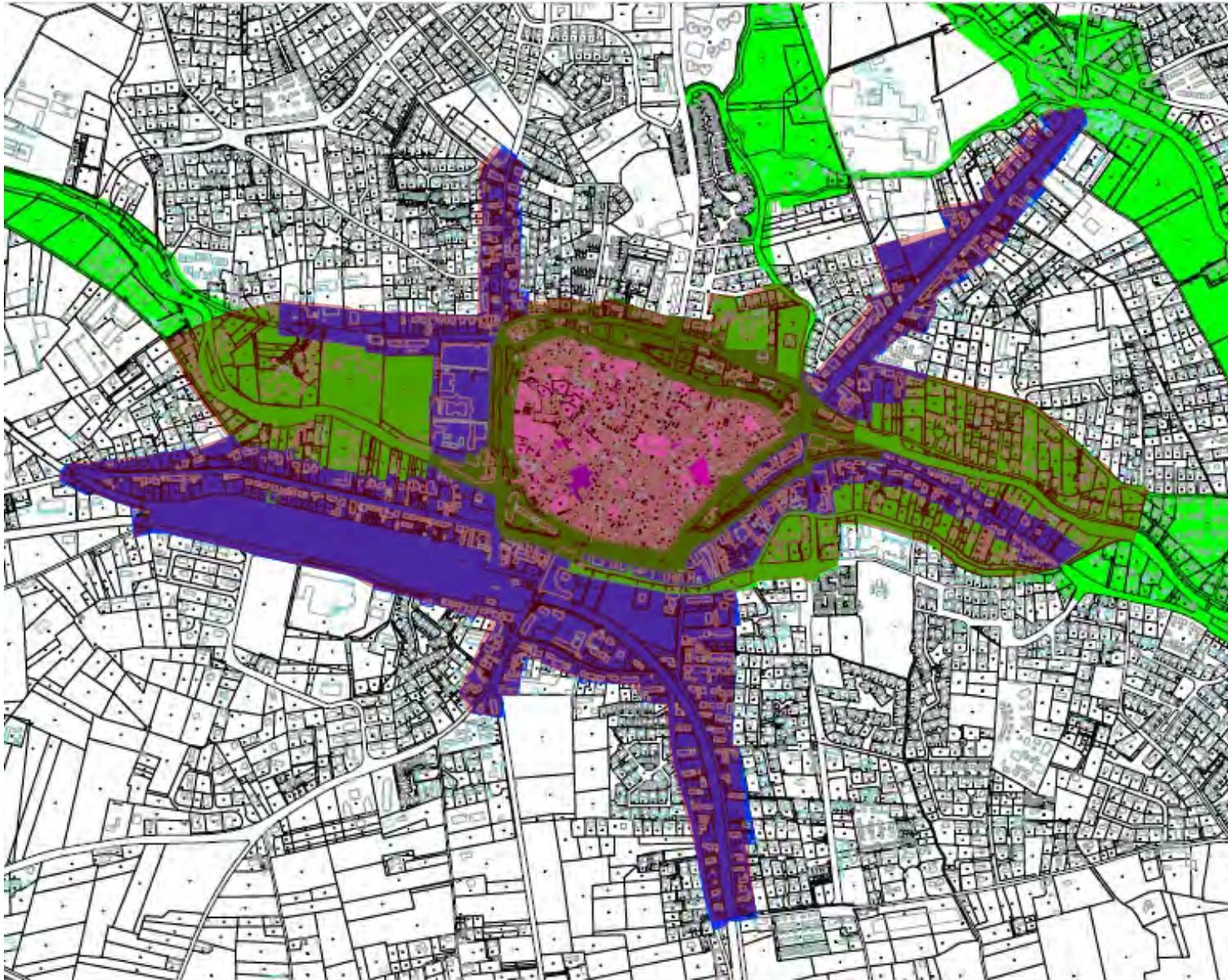
Par principe, un Périmètre Délimité des Abords (PDA) est créé dans l'objectif d'adapter le périmètre de protection aux spécificités patrimoniales de la ville. Il réduit notamment l'emprise protégée

- dans les secteurs sans enjeu patrimonial et/ou très dégradés,
- dans les secteurs urbanisés (lotissements et espaces de constructions hétéroclites,
- dans les zones agricoles où les éléments architecturaux et paysagers dignes d'intérêt, sont répertoriés (art. L.123-1.5 du Code de l'Urbanisme)

Les secteurs à exclure du PDA sont les secteurs de moindre valeur patrimoniale, à savoir essentiellement les secteurs d'urbanisation récentes qui se sont développés en périphérie de la ville historique et de ses faubourgs du XIX<sup>ème</sup> - début XX<sup>ème</sup> siècle :

- Les secteurs de lotissements étendus depuis la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle,
- Les quartiers majoritairement résidentiels développés entre les accès majeurs et les voies de desserte, selon des logiques d'urbanisation au coup par coup,
- L'étalement de la ville lié au développement de zones d'activités commerciales, artisanales et industrielles.

## Le PDA correspond à la ville intra muros et ses faubourgs historiques dans l'écrin des Sorgues



### Principe

Le PDA de la Ville Historique dans son écrin urbain et paysager comprend l'intégralité des Faubourgs Historiques et l'écrin des paysages de Sorgues proches, tout en excluant l'ensemble des parcelles qui ne sont pas comprises dans le périmètre de l'AVAP.

### Délimitation

Cette proposition de PDA adapte l'emprise des espaces protégés des Monuments Historiques en vigueur, en intégrant dans son emprise des immeubles, ensembles d'immeubles et parcelles non bâties situés hors des 500 mètres, qui forment un ensemble cohérent.

Cette proposition ambitionne de mettre en cohérence stricte le PDA et projet d'AVAP, en considérant que contribuent à la conservation et/ou à la mise en valeur des Monuments Historiques situés de la ville :

- L'intégralité de la « ville intra muros » constituant le du Secteur S1 du projet d'AVAP;
- L'intégralité des « Faubourgs historiques » constituant le Secteur S2 du projet d'AVAP, en englobant les parcelles bordant le Site Inscrit (Cours Fernande Peyre) et l'intégralité du quartier XX<sup>ème</sup> bordant la Route d'Avignon (Ouest) ;
- Les « Paysages de Sorgues » du Secteur S3 avoisinant la ville intra muros (sous-secteur « quais ») et les parcelles proches en amont (de part et d'autre de la Route d'Apt) et en aval de la ville (proximité du Moulin de la Coucourde).



### La ville intra muros

La **ville intra muros** se caractérise à la fois par une densité urbaine et des typologies architecturales et paysagères fortes, dans lequel se situe et avec lesquelles dialogue l'ensemble des Monuments Historiques.

Le riche patrimoine bâti de la ville, qui témoigne de son ancienneté et de son renouvellement dans l'emprise des anciens remparts, constitue le premier écrin des Monuments. Fortement marquée par une forme urbaine héritée de l'histoire, la ville *intra muros* participe par la qualité de son paysage urbain, des ambiances et des séquences urbaines, et par sa diversité et sa qualité architecturales, à leur perception et leur mise en valeur.

L'orientation générale de ce secteur consiste à **préserver et mettre en scène la ville historique intra muros dans toute sa diversité et toute sa cohérence résultant de spécificités urbaines, architecturales et paysagères.**



### Les faubourgs historiques

Les **Faubourgs historiques** présentent une cohérence architecturale, urbaine et paysagère liée au développement de la ville hors les murs, au XIX<sup>ème</sup> et début XX<sup>ème</sup> siècle.

Les faubourgs contribuent à la qualité de l'écrin urbain de la ville d'une part par l'urbanisme singulier des boulevards urbains qui ceignent la ville et des avenues qui mènent aux portes de la ville historique et l'urbanisme insulaire des îles voisines bâties au XIX<sup>ème</sup> siècle, d'autre part par le paysage urbain des avenues –promenades plantées qui accompagnent les espaces publics, enfin par l'architecture dont les détails et matériaux contribuent aux particularités des quartiers résidentiels de cette époque.

L'orientation générale de ce secteur consiste à **préserver les spécificités urbaines, paysagères et architecturales des faubourgs historiques de la ville.**

### Les paysages de Sorgues

Les **Paysages de Sorgues** constituent l'écrin paysager de la ville intramuros et ses environs : les quais ceignent la ville ancienne en soulignant sur la presque-totalité du linéaire l'emplacement de son enceinte ; au-delà du tour de ville, les bras naturels de Sorgues offrent des vues perspectives singulières sur la ville et des espaces naturels et paysagers emblématiques liés aux berges et aux points de franchissement des cours d'eau.

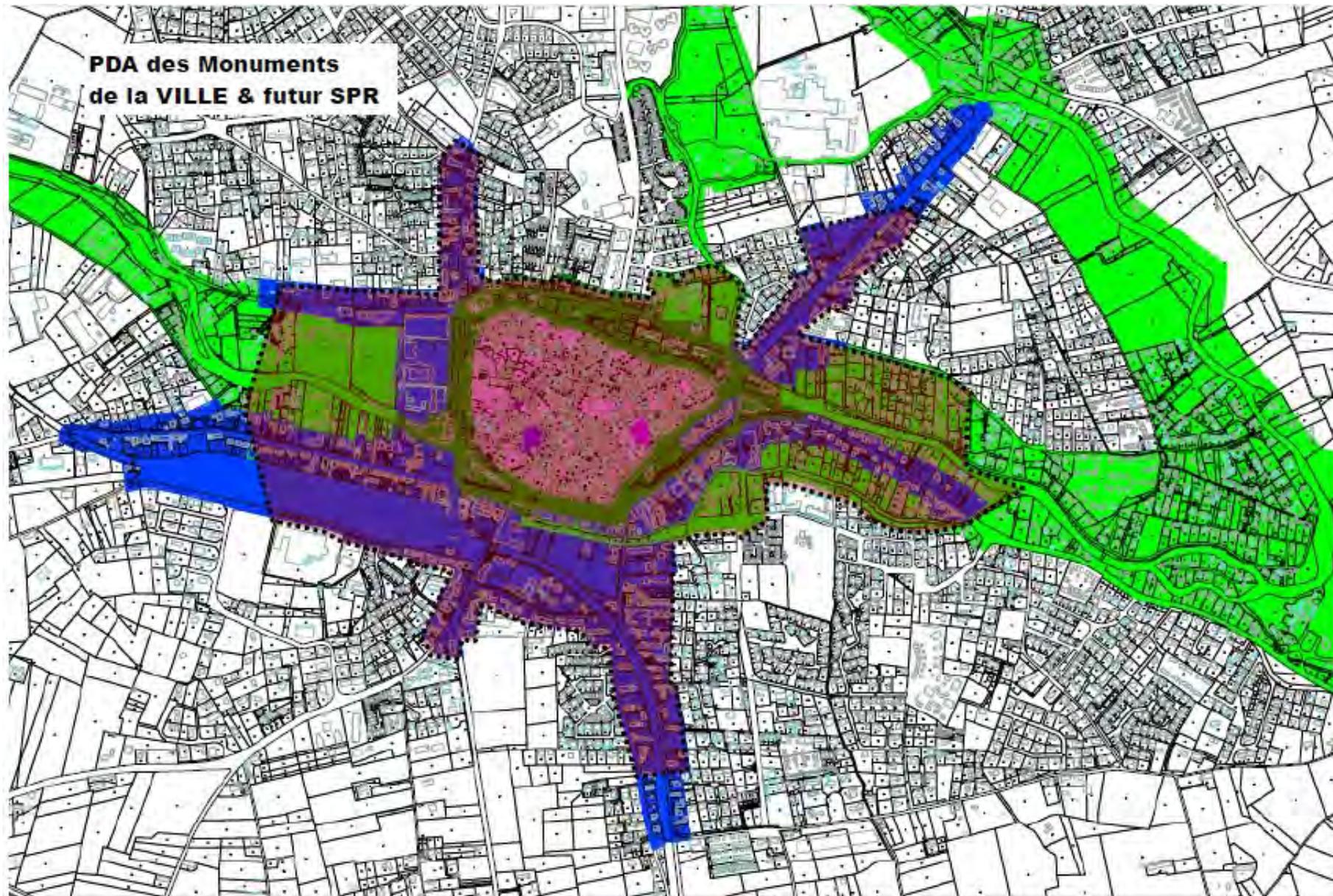
L'orientation générale de ce secteur consiste à **préserver les qualités paysagères des Sorgues façonnant la ville et ses faubourgs et sculptant leur environnement proche, mettre en scène les relations de la ville historique avec son site naturel et conserver les éléments du patrimoine hydraulique.**

Conformément aux termes de la Loi LCAP du 7 juillet 2016, toute demande de travaux à l'intérieur du Périmètre Délimité des Abords est soumise à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.

Des orientations générales de gestion à l'intérieur peuvent être développées sur la base des enjeux exposés dans le chapitre précédent.

Compte tenu de l'intérêt historique et patrimonial, l'hétérogénéité et l'amplitude chronologique des éléments, qui dépassent les limites et les prérogatives de la présente procédure de protection au titre des abords, les orientations générales de gestion du PDA reprennent celles du projet d'AVAP -futur SPR qui ambitionne de préserver et mettre en valeur la ville ancienne, ses faubourgs et son écrin paysager constitué largement par les Sorgues.

## Le PDA correspond à la ville intra muros et ses faubourgs historiques dans l'écrin des Sorgues



## Le PDA correspond à la ville intra muros et ses faubourgs historiques dans l'écrin des Sorgues



La lecture du tissu urbain aux abords des Monuments Historiques de la ville de L'Isle-sur-la-Sorgue et des éléments structurants le paysage, illustrée dans les pages précédentes, a mis en évidence :

- les liens de cohérence existants entre les Monuments Historiques et les immeubles du centre historique constituant un ensemble cohérent susceptible d'être protégé au titre des abords ;
- l'intérêt patrimonial des faubourgs historiques dont la cohérence résulte de caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères fortes ;
- les liens visuels et fonctionnels entre la ville et ses Monuments et la ceinture de Sorgues ; par leur proximité, les immeubles de la ville intra muros et des faubourgs contribuent à la conservation et à la mise en valeur des Monuments ;
- le rôle structurant du paysage et des perspectives visuelles du cours des Sorgues, avec leurs berges et leurs quais, et des principaux axes de communication historiques.

En conclusion, le Périmètre Délimité des Abords, (PDA) des monuments de la ville ancienne de L'Isle d'une part se resserre vers le centre historique en excluant les franges les plus excentrées de l'ancien périmètre de protection des « 500 mètres », caractérisées par une urbanisation plus récente et sans rapport avec le tissu de la ville historique intramuros et ses Monuments ; d'autre part, il s'étire le long des principaux accès à la ville le long desquels se sont développés les faubourgs, au XIX<sup>ème</sup> et début XX<sup>ème</sup> siècle en intégrant le abords des Sorgues, dont il contribuera à en préserver la qualité paysagère, constitutive de la valeur patrimoniale des lieux et de la bonne présentation des Monuments Historiques.